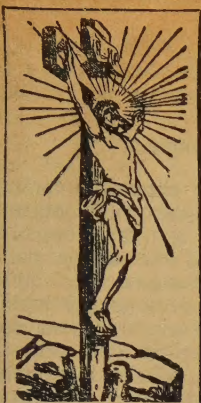
37e ANNÉE — T. LII

N° 1209 — 2 octobre 1955



LA DOCUMENTATION catholique

ABONNEMENTS : France et Union française : 1 an : **975 frs** - 6 mois : **550 frs** - Étranger : 1 an : **1.050 frs**

PRIX DU NUMÉRO : 45 frs pour l'année en cours.
60 frs pour les numéros de l'année précédente.
80 frs pour les numéros des années antérieures

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e - C.C.P. PARIS 1668

ACTES DU SAINT-SIÈGE

DISCOURS DE S. S. PIE XII

aux membres du Xe Congrès international des sciences historiques

Recevant en audience au Vatican, le 7 septembre dernier, les membres du Xe Congrès international des sciences historiques (*) *auxquels s'étaient joints des représentants du Sacré-Collège et des membres du corps diplomatique, S. S. Pie XII a prononcé en français l'important discours suivant* (**) :

Vous avez voulu, Messieurs, venir en grand nombre Nous rendre visite à l'occasion du Xe Congrès international des sciences historiques ; c'est avec joie que Nous vous accueillons et avec la conviction que cet événement revêt une haute signification : jamais peut-être un groupe aussi distingué de savants historiens ne s'est réuni à Rome, au centre de l'Eglise et dans la demeure du Pape. D'ailleurs, Nous n'avons nullement l'impression de rencontrer des inconnus ou des étrangers. Plusieurs d'entre vous, en effet, se seront trouvés parmi les milliers d'historiens qui ont travaillé à la Bibliothèque ou aux Archives vaticanes, ouvertes depuis soixante-quinze ans exactement. Mais en outre, votre activité de chercheurs ou de professeurs aura donné l'occasion à la plupart d'entre vous, sinon à tous, d'entrer en contact, en quelque manière, avec l'Eglise catholique et la Papauté.

Bien que l'histoire soit une science ancienne, il fallut attendre les derniers siècles et le développement de la critique historique pour qu'elle atteignît la perfection où elle se situe maintenant. Grâce à l'exigence rigoureuse de sa méthode et au zèle infatigable de ses spécialistes, vous pouvez vous réjouir de connaître le passé avec plus de détails, de le juger avec plus d'exactitude que n'importe lequel de vos devanciers. Ce fait souligne encore l'importance que Nous attribuons à votre présence en ce lieu.

L'Église et l'histoire

L'histoire se range parmi les sciences qui ont avec l'Eglise catholique d'étroites relations. A tel point que Nous n'avons pu vous adresser tantôt Notre salut de bienvenue sans mentionner presque involontairement ce fait. L'Eglise catholique est elle-même un fait historique ; comme une puissante chaîne de montagnes, elle traverse l'histoire des deux derniers millénaires ; quelle que soit l'attitude adoptée à son égard, il est donc impossible de l'éviter. Les jugements que l'on porte sur elle sont très variés ; ils vont de l'acceptation totale au rejet le plus décisif. Mais quel que soit le verdict final de l'historien, dont c'est la tâche de voir et d'exposer — tels qu'ils se sont passés, autant que possible — les faits, les événements et les circonstances, l'Eglise croit pouvoir attendre de lui qu'il s'informe en tout cas de la conscience historique qu'elle a d'elle-même, c'est-à-dire de la manière dont elle se considère comme un fait historique et dont elle considère sa relation à l'histoire humaine.

Cette conscience, que l'Eglise a d'elle-même, Nous voudrions vous en dire un mot en citant des

(*) *L'Osservatore Romano* (9 septembre) donne la liste des membres du bureau du Comité international des sciences historiques : M. Robert Fawtier, membre de l'Institut de France, professeur à la Sorbonne, président ; sir Charles Webster, membre de l'Académie britannique, professeur à l'Université de Londres, et M. Nils Ahnlund, membre de l'Académie suédoise, professeur à l'Université de Stockholm, vice-président ; M. Michel François, professeur à l'école des Chartes, secrétaire général ; M. Louis Junod, professeur à l'Université de Lausanne, trésorier ; MM. Donald C.Mac Kay, Franz Van Kalten, F. Chabod, Heinrich F. Schmid, assesseurs ; l'ex-président, M. Halvdan Koth. Tous assistaient à l'audience.

(**) D'après *l'Osservatore Romano* du 9. 9. 1955. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

faits, des circonstances et des conceptions, qui Nous paraissent revêtir une signification plus fondamentale.

Pas d'opposition entre le christianisme et l'histoire au sens où l'histoire serait une manifestation du mal.

Pour commencer, nous voudrions réfuter une objection qui se présente, pour ainsi dire, d'emblée. Le christianisme, disait-on et dit-on encore, prend nécessairement, vis-à-vis de l'histoire, une position hostile, parce qu'il aperçoit en elle une manifestation du mal et du péché ; catholicisme et historicisme sont des concepts antithétiques. Remarquons d'abord que l'objection ainsi formulée considère histoire et historicisme comme des concepts équivalents. En cela, elle a tort. Le terme « historicisme » désigne un système philosophique, celui qui n'aperçoit dans toute réalité spirituelle, dans la connaissance du vrai, dans la religion, la moralité et le droit, que changement et évolution, et rejette par conséquent tout ce qui est permanent, éternellement valable et absolu. Un tel système est assurément inconciliable avec la conception catholique du monde et, en général, avec toute religion qui reconnaît un Dieu personnel.

L'Eglise catholique sait que tous les événements se déroulent selon la volonté ou la permission de la divine Providence et que Dieu atteint dans l'histoire ses objectifs. Comme le grand saint Augustin l'a dit avec une concision toute classique : ce que Dieu se propose, « *hoc fit, hoc agitur ; etsi paulatim peragitur, indesinenter agitur* » (*Enarratio in Ps.* CIX, n. 9. MIGNE, *P. L.*, t. XXXVII, col. 1452) (1). Dieu est vraiment le Seigneur de l'histoire.

Cette affirmation répond déjà par elle seule à l'objection mentionnée. Entre le christianisme et l'histoire, on ne découvre aucune opposition au sens où l'histoire ne serait qu'une émanation ou une manifestation du mal. L'Eglise catholique n'a jamais enseigné une telle doctrine. Depuis l'antiquité chrétienne, depuis l'époque patristique, mais tout particulièrement lors du conflit spirituel avec le protestantisme et le jansénisme, elle a pris nettement position pour la nature ; de celle-ci, elle affirme que le péché ne l'a pas corrompue, qu'elle est restée intérieurement intacte, même chez l'homme tombé, que l'homme avant le christianisme et celui qui n'est pas chrétien pouvaient et peuvent poser des actions bonnes et honnêtes, même en faisant abstraction du fait que toute l'humanité, y compris celle d'avant le christianisme, est sous l'influence de la grâce du Christ.

L'Eglise reconnaît volontiers les réalités bonnes et grandes, même si elles existaient avant elle, même hors de son domaine. Saint Augustin, sur lequel les opposants s'appuient volontiers en interprêtant mal son *De Civitate Dei*, et qui ne dissimule pas son pessimisme, est, lui aussi, absolument net. Au tribun et notaire impérial Flavius Marcellinus, à qui il dédia cette grande œuvre, il écrit en effet : « *Deus enim sic ostendit in opulentissimo et praeclaro imperio Romanorum, quantum valerent civiles etiam sine vera religione, virtutes, ut intelligeretur, hac addita, fieri homines cives alterius civitatis, cuius rex veritas, cuius lex caritas, cuius modus aeternitas.* » (2) (*Ep. CXXXVIII*, n. 17. MIGNE, *P. L.*, t. XXXIII, col. 533.) Augustin a traduit en ces mots l'opinion constante de l'Eglise.

(1) « Cela se fait, cela s'accomplit, insensiblement peut-être, mais sans relâche. »

L'Église, fait historique.

Parlons à présent de l'Eglise elle-même comme fait historique. En même temps qu'elle affirme pleinement son origine divine et son caractère surnaturel, l'Eglise a conscience d'être entrée dans l'humanité comme un fait historique. Son divin fondateur Jésus-Christ est une personnalité historique. Sa vie, sa mort et sa résurrection sont des faits historiques. Il arrive parfois que ceux-là mêmes qui nient la divinité du Christ admettent sa résurrection, parce qu'elle est, à leur sens, trop bien attestée historiquement ; qui voudrait la nier devrait effacer toute l'histoire antique, car aucun de ses faits n'est mieux prouvé que la résurrection du Christ. La mission et le développement de l'Eglise sont des faits historiques. Ici, à Rome, il convient de citer saint Pierre et saint Paul : Paul appartient, même d'un point de vue purement historique, aux figures les plus remarquables de l'humanité. En ce qui concerne l'apôtre Pierre et sa position dans l'Eglise du Christ, bien que la preuve monumentale du séjour et de la mort de Pierre à Rome n'ait pas pour la foi catholique une importance essentielle, Nous avons cependant fait exécuter sous la basilique les fouilles bien connues. Leur méthode est approuvée par la critique ; le résultat — la découverte de la tombe de Pierre sous la coupole, juste en dessous de l'autel papal actuel — fut admis par la grande majorité des critiques, et même les sceptiques les plus sévères furent impressionnés par ce que les fouilles ont mis à jour. D'ailleurs, Nous avons des motifs de croire que les recherches et les études ultérieures permettront d'acquérir encore de nouvelles et précieuses connaissances.

Les origines du christianisme et de l'Eglise catholique sont des faits historiques, prouvés et déterminés dans le temps et dans l'espace. De cela, l'Eglise est bien consciente.

Son but, c'est l'homme, modelé selon la loi du Christ.

Elle sait aussi que sa mission, bien qu'appartenant par sa nature et ses buts propres au domaine religieux et moral, situé dans l'au-delà et l'éternité, pénètre toutefois en plein cœur de l'histoire humaine. Toujours et partout, en s'adaptant sans cesse aux circonstances de lieu et de temps, elle veut modeler, d'après la loi du Christ, les personnes, l'individu, et, autant que possible, tous les individus, atteignant aussi par là les fondements moraux de la vie en société. Le but de l'Eglise, c'est l'homme, naturellement bon, pénétré, ennobli et fortifié par la vérité et la grâce du Christ.

L'Eglise veut faire des hommes « établis dans leur intégrité inviolable comme des images de Dieu ; des hommes fiers de leur dignité personnelle et de leur saine liberté ; des hommes justement jaloux de l'égalité avec leurs semblables en tout ce qui touche le fond le plus intime de la dignité

(2) « Dieu montre ainsi dans l'opulent et illustre empire romain la valeur des vertus civiles, même sans la vraie religion, pour que l'on comprenne qu'avec celle-ci les hommes deviennent citoyens d'une autre cité, dont le roi est la vérité, la loi la charité et le mode d'être l'éternité. »

humaine ; des hommes solidement attachés à leur terre et à leur tradition », voilà quelle est l'intention de l'Eglise telle que Nous l'avons formulée dans Notre allocution du 20 février 1946, à l'occasion de l'imposition de la barrette aux nouveaux cardinaux (*A. A. S.*, 38, 1946, p. 147 ; *Discorsi e Radiomessaggi*, vol. VII, 1946, p. 393) (3). Nous ajoutons : au siècle présent comme au siècle passé, où les problèmes de la famille, de la société, de l'Etat, de l'ordre social ont acquis une importance toujours croissante et même capitale, l'Eglise a tout mis en œuvre pour contribuer à la solution de ces questions et, croyons-Nous, avec quelque succès. L'Eglise se persuade cependant qu'elle ne peut y travailler plus efficacement qu'en continuant à former les hommes de la manière que Nous avons décrite.

Plus qu'un système idéologique, l'Église est un organisme vivant.

Pour atteindre ces buts, l'Eglise n'agit pas seulement comme un système idéologique. Sans doute, la définit-on aussi comme telle quand on utilise l'expression « catholicisme », qui ne lui est ni habituelle ni pleinement adéquate. Elle est bien plus qu'un simple système idéologique, elle est une réalité comme la nature visible, comme le peuple ou l'Etat. Elle est un organisme bien vivant avec sa finalité, son principe de vie propre. Immuable dans la constitution et la structure que son divin Fondateur lui-même lui a données, elle a accepté et accepte les éléments dont elle a besoin ou qu'elle juge utiles à son développement et à son action : hommes et institutions humaines, inspirations philosophiques et culturelles, forces politiques et idées ou institutions sociales, principes et activités. Aussi l'Eglise, en s'étendant dans le monde entier, a-t-elle subi au cours des siècles divers changements, mais, dans son essence, elle est toujours restée identique à elle-même, parce que la multitude d'éléments qu'elle a reçus fut, dès le début, constamment assujettie à la même foi fondamentale. L'Eglise pouvait être très vaste, elle pouvait aussi se montrer inflexiblement sévère. Si l'on considère l'ensemble de son histoire, on voit qu'elle fut l'un et l'autre, avec un instinct sûr de ce qui convenait aux différents peuples et à toute l'humanité. Aussi a-t-elle rejeté tous les mouvements trop naturalistes, contaminés en quelque façon par l'esprit de licence morale, mais aussi les tendances gnostiques, faussement spiritualistes et puritaines. L'histoire du droit canon, jusqu'au Code actuellement en vigueur, en fournit bon nombre de preuves significatives. Prenez, par exemple, la législation ecclésiastique du mariage et les récentes déclarations pontificales sur les questions de la société conjugale et de la famille dans tous leurs aspects. Vous y trouverez un exemple, parmi beaucoup d'autres, de la manière dont l'Eglise pense et travaille.

L'Église fonde l'autorité de l'État sur la volonté du Créateur.

En vertu d'un principe analogue, elle est intervenue régulièrement dans le domaine de la vie publique, pour garantir le juste équilibre entre devoir et obligation d'un côté, droit et liberté de l'autre. L'autorité politique n'a jamais disposé d'un avoué plus digne de confiance que l'Eglise catholique, car l'Eglise fonde l'autorité de l'Etat sur la volonté du Créateur, sur le commandement de Dieu. Assurément, parce qu'elle attribue à l'autorité publique une valeur religieuse, l'Eglise s'est opposée à l'arbitraire de l'Etat, à la tyrannie sous toutes ses formes. Notre Prédécesseur Léon XIII, dans son Encyclique *Immortale Dei*, du 1er novembre 1885, a écrit : « *Revera quae res in civitate plurium ad communem salutem possunt : quae sunt contra licentiam principum populo male consulentium utiliter institutae : quae summam rem-publicam vetant in municipalem, vel domesticam rem importunius invadere : quae valent ad decus, ad personam hominis, ad aequabilitatem iuris in singulis civibus conservandam, earum rerum omnium Ecclesiam catholicam vel inventricem, vel auspicem, vel custodem semper fuisse, superiorum aetatum monumenta testantur.* » (4) (Leonis XIII *P. M. Acta*, Ed. Romana, vol. V, 1886, p. 142.) Lorsque Léon XIII écrivait ces paroles, il y a soixante-dix ans, le regard tourné vers le passé, il ne pouvait pas deviner à quelle épreuve l'avenir immédiat allait les mettre. Aujourd'hui, Nous croyons pouvoir dire que l'Eglise, pendant ces soixante-dix années, s'est montrée fidèle à son passé, et même que les affirmations de Léon XIII ont été depuis lors largement dépassées.

(3) *D. C.*, n° 960, du 17 mars 1946, col. 175.

L'Église et l'État

Nous en arrivons ainsi à traiter deux problèmes qui méritent une attention toute spéciale : les relations entre l'Eglise et l'Etat, entre l'Eglise et la culture.

A l'époque préchrétienne, l'autorité publique, l'Etat, était compétent, tant en matière profane que dans le domaine religieux. L'Eglise catholique a conscience que son divin Fondateur lui a transmis le domaine de la religion, la direction religieuse et morale des hommes dans toute son étendue, indépendamment du pouvoir de l'Etat. Depuis lors, il existe une histoire des relations entre l'Eglise et l'Etat, et cette histoire a captivé fortement l'attention des chercheurs.

L'Eglise et l'État sont des pouvoirs indépendants qui ne doivent ni s'ignorer ni se combattre.

Léon XIII a enfermé, pour ainsi dire, dans une formule, la nature propre de ces relations, dont il donne un exposé lumineux dans ses Encycliques *Diuturnum illud* (1881), *Immortale Dei* (1885) et *Sapientiae christianae* (1890) : les deux pouvoirs, l'Eglise comme l'Etat, sont souverains. Leur nature, comme la fin qu'ils poursuivent, fixent les limites, à l'intérieur desquelles ils gouvernent *iure proprio*. Comme l'Etat, l'Eglise possède aussi un

(4) « Tout ce qu'il peut y avoir de salutaire au bien général dans l'Etat ; tout ce qui est utile à protéger le peuple contre la licence des princes qui ne pourvoient pas à son bien ; tout ce qui empêche les empiètements injustes de l'Etat sur la commune ou la famille, tout ce qui intéresse l'honneur, la personnalité humaine et la sauvegarde des droits égaux de chacun, tout cela, l'Eglise catholique en a toujours pris soit l'initiative, soit le patronage, soit la protection, comme l'attestent les monuments des âges précédents. » (*Actes de S. S. Léon XIII*, Editions de la Bonne Presse, t. II, p. 43.)

droit souverain sur tout ce dont elle a besoin pour atteindre son but, même sur les moyens matériels. « *Quidquid igitur est in rebus humanis quoquo modo sacrum, quidquid ad salutem animorum cultumve Dei pertinet, sive tale illud sit natura sua, sive rursus tale intelligatur propter causam ad quam refertur, id est omne in potestate arbitrioque Ecclesiae.* » (5) (*Immortale Dei, Acta,* Ed. Romana, vol. V, p. 127-128.) L'Etat et l'Eglise sont des pouvoirs indépendants, mais qui ne doivent pas pour cela s'ignorer, encore moins se combattre ; il est beaucoup plus conforme à la nature et à la volonté divines qu'ils collaborent dans la compréhension mutuelle, puisque leur action s'applique au même sujet, c'est-à-dire au citoyen catholique. Certes, des cas de conflit restent possibles : lorsque les lois de l'Etat lèsent le droit divin, l'Eglise a l'obligation morale de s'y opposer.

On pourra dire qu'à l'exception de peu de siècles — pour tout le premier millénaire comme pour les quatre derniers siècles, la formule de Léon XIII reflète plus ou moins explicitement la conscience de l'Eglise ; d'ailleurs, même pendant la période intermédiaire, il y eut des représentants de la doctrine de l'Eglise, peut-être même une majorité, qui partagèrent la même opinion.

L'idée médiévale des relations des deux pouvoirs.

Quand Notre Prédécesseur Boniface VIII disait, le 30 avril 1303, aux envoyés du roi germanique Albert de Habsbourg : « ... *sicut luna nullum lumen habet, nisi quod recipit a sole, sic nec aliqua terrena potestas aliquid habet, nisi quod recipit ab ecclesiastica potestate... omnes potestates... sunt a Christo et a nobis tamquam a vicario Jesu Christi* » (6) (Mon. Germ. hist., *LL. sect. IV*, t. IV, p. I, p. 139, 19-32), — il s'agit bien là de la formulation peut-être la plus accentuée de l'idée dite médiévale des relations du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel ; de cette idée, des hommes comme Boniface tirèrent les conséquences logiques. Mais, même pour eux, il ne s'agit ici, normalement, que de la transmission de l'autorité comme telle, non de la désignation de son détenteur, ainsi que Boniface lui-même l'avait déclaré au Consistoire du 24 juin 1302 (cf. C. E. BULAEUS, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, Paris, 1688, p. 31-33). Cette conception médiévale était conditionnée par l'époque. Ceux qui connaissent ses sources admettront probablement qu'il serait sans doute encore plus étonnant qu'elle ne fût pas apparue.

L'Église ne méprise pas les convictions personnelles de ceux qui ne pensent pas comme elle.

Ils concéderont peut-être aussi qu'en acceptant des luttes comme celle des Investitures, l'Eglise défendait des idéals hautement spirituels et moraux, et que, depuis les apôtres jusqu'à nos jours, ses efforts pour rester indépendante du pouvoir civil ont toujours visé à sauvegarder la liberté des convictions religieuses. Qu'on n'objecte pas que l'Eglise elle-même méprise les convictions personnelles de ceux qui ne pensent pas comme elle. L'Eglise considérait et considère l'abandon volontaire de la vraie foi comme une faute. Lorsqu'à partir de 1200 environ, cette défection entraîna des poursuites pénales de la part du pouvoir tant spirituel que civil, ce fut pour éviter que ne se déchirât l'unité religieuse et ecclésiastique de l'Occident. Aux non-catholiques, l'Eglise applique le principe repris dans le Code de droit canon : « *Ad amplexandam fidem catholicam nemo invitus cogatur* » (7) (can. 1351), et estime que leurs convictions constituent un motif, mais non toutefois le principal, de tolérance. Nous avons traité déjà ce sujet dans Notre allocution du 6 décembre 1953 aux juristes catholiques d'Italie.

La multiplicité des confessions religieuses dans un État.

L'historien ne devrait pas oublier que si l'Eglise et l'Etat connurent des heures et des années de lutte, il y eut, de Constantin le Grand jusqu'à l'époque contemporaine et même récente, des périodes tranquilles, souvent prolongées, pendant lesquelles ils collaborèrent dans une pleine compréhension à l'éducation des mêmes personnes. L'Eglise ne dissimule pas qu'elle considère en principe cette collaboration comme normale et qu'elle regarde comme un idéal l'unité du peuple dans la vraie religion et l'unanimité d'action entre elle et l'Etat. Mais elle sait aussi que depuis un certain temps, les événements évoluent plutôt dans l'autre sens, c'est-à-dire vers la multiplicité des confessions religieuses et des conceptions de vie dans la même communauté nationale, où les catholiques constituent une minorité plus ou moins forte. Il peut être intéressant et même surprenant pour l'historien de rencontrer aux Etats-Unis d'Amérique un exemple, parmi d'autres, de la manière dont l'Eglise réussit à s'épanouir dans les situations les plus disparates.

Les Concordats.

Dans l'histoire des relations entre l'Eglise et l'Etat, les Concordats jouent, comme vous le savez, un rôle important. Ce que Nous avons relevé à ce sujet dans l'allocution citée tantôt, du 6 décembre 1953, vaut aussi de l'appréciation historique qu'on porte sur eux. Dans les Concordats, disions-Nous, l'Eglise cherche la sécurité juridique et l'indépendance nécessaire à sa mission. « Il est possible, ajoutions-Nous, que l'Eglise et l'Etat proclament dans un Concordat leur conviction religieuse commune, mais il peut arriver aussi que le Concordat ait pour but, entre autres, de prévenir les querelles autour des questions de principe et d'écarter dès le début les occasions possibles de conflit. Quand l'Eglise a apposé sa signature sur un Concordat, celui-ci vaut pour tout son contenu. Mais le sens profond peut comporter des nuances, dont les parties contractantes ont toutes deux connaissance ; il peut signifier une approbation expresse, mais il peut dire aussi une simple tolérance,

---

(5) « Ainsi, tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Eglise. » (*Ibid.*, p. 27-28.)

(6) « De même que la lune n'a pas d'autre lumière que celle qu'elle reçoit du soleil, tout pouvoir terrestre n'a d'autre autorité que celle qu'il reçoit de la puissance ecclésiastique... Tout pouvoir... vient du Christ et de Nous, en tant que Vicaire de Jésus-Christ. »

(7) « Personne ne peut être contraint à embrasser la foi catholique. »

selon... (les) principes qui servent de norme pour la coexistence de l'Eglise et de ses fidèles avec les puissances et les hommes d'une autre croyance. » (*A. A. S.*, XLV, 1953, 802 ; *Discorsi e Radiomessaggi,* vol. XV, p. 491 s.) (8)

L'Église et la culture

L'Eglise et la culture : l'Eglise catholique a exercé une influence puissante, décisive même sur le développement culturel des deux derniers millénaires. Mais elle est bien convaincue que la source de cette influence réside dans l'élément spirituel qui la caractérise, sa vie religieuse et morale, à tel point que si celle-ci venait à s'affaiblir, son rayonnement culturel lui aussi, par exemple celui qu'elle déploie au profit de l'ordre et de la paix sociale, devrait en pâtir.

L'Église catholique ne s'identifie avec aucune culture.

Plusieurs historiens, ou plus exactement peut-être des philosophes de l'histoire, estiment que la place du christianisme, et par là de l'Eglise catholique — « un événement tardif », « *ein spätes Ergebnis* », du reste, comme le pense Karl Jaspers (*Vom Ursprung und Ziel der Geschichte,* Frankfurt-M. Hamburg, 1955, p. 65) — est dans le monde occidental. Que l'œuvre du Christ soit un événement tardif, c'est une question que Nous n'avons pas l'intention de discuter ici. Pour l'essentiel, en effet, elle est dépourvue d'intérêt, et, d'ailleurs, sur l'avenir de l'humanité, on ne peut en somme que faire des conjectures. Ce qui Nous importe, c'est que l'Eglise a conscience d'avoir reçu sa mission et sa tâche pour tous les temps à venir et pour tous les hommes, et, par conséquent, de n'être liée à aucune culture déterminée. Saint Augustin, jadis, fut profondément affecté lorsque la conquête de Rome par Alaric secoua l'Empire des premières convulsions qui présageaient sa ruine, mais il n'avait pas cru qu'il durerait éternellement. « *Transient quae fecit ipse Deus ; quanto citius quod condidit Romulus* » (9), dit-il (dans le sermon « *Audivimus nos exhortantem Dominum nostrum* », CV, c. V, n. 10. MIGNE, *P. L.*, t. XXXVIII, col. 623), et, dans *la Cité de Dieu,* il a distingué nettement l'existence de l'Eglise du destin de l'Empire. C'était penser en catholique.

Ce qu'on appelle Occident ou monde occidental a subi de profondes modifications depuis le moyen âge : la scission religieuse du XVIe siècle, le rationalisme et le libéralisme conduisant à l'Etat du XIXe siècle, à sa politique de force et à sa civilisation sécularisée. Il devenait donc inévitable que les relations de l'Eglise catholique avec l'Occident subissent un déplacement. Mais la culture du moyen âge elle-même, on ne peut pas la caractériser comme la culture catholique ; elle aussi, bien qu'étroitement liée à l'Eglise, a puisé ses éléments à des sources différentes. Même l'unité religieuse propre au moyen âge ne lui est pas spécifique ; elle était déjà une note typique de l'antiquité chrétienne dans l'Empire romain d'Orient et d'Occident, de Constantin le Grand à Charlemagne.

---

(8) *D. C.*, n° 1163, du 27 décembre 1953, col. 1608.

(9) « Les choses que Dieu a faites passent, combien plus vite passeront celles qu'a faites Romulus. »

L'Eglise catholique ne s'identifie avec aucune culture ; son essence le lui interdit. Elle est prête cependant à entretenir des rapports avec toutes les cultures. Elle reconnaît et laisse subsister ce qui, en elles, ne s'oppose pas à la nature. Mais en chacune d'elles, elle introduit en outre la vérité et la grâce de Jésus-Christ et leur confère ainsi une ressemblance profonde ; c'est même par là qu'elle contribue avec le plus d'efficacité à procurer la paix du monde.

La tâche de l'Église devant le triomphe de la science et de la technique.

Le monde entier subit encore aujourd'hui l'action d'un autre élément, dont on prédit qu'il provoquera dans l'histoire de l'humanité (sous l'aspect profane) des bouleversements très considérables : la science et la technique modernes que l'Europe, ou plutôt les pays occidentaux, ont créées pendant ces derniers siècles ; celui qui ne les assimile pas, dit-on, rétrograde et sera éliminé ; celui qui les assimile, au contraire, doit aussi consentir aux dangers qu'elles comportent « pour l'être humain », *für das Menschsein* (JASPERS, *loc. cit.*, p. 67 et 81). En fait, la science et la technique sont en passe de devenir le bien commun de l'humanité. Ce qui motive des inquiétudes, ce ne sont pas seulement les dangers dont elles menacent l' « être humain », mais la constatation qu'elles se révèlent incapables d'endiguer l'aliénation spirituelle qui sépare les races et les continents ; cette dernière semble, au contraire, s'accroître. Si l'on veut éviter la catastrophe, il sera donc nécessaire de mettre en œuvre, en même temps, sur un plan supérieur, de puissantes forces religieuses et morales d'unification et d'en faire le bien commun de l'humanité. L'Eglise catholique a conscience de posséder de telles forces et elle croit ne plus être obligée d'en fournir la preuve historique. Du reste, devant la science et la technique modernes, elle ne se cantonne pas dans l'opposition, mais se comporte plutôt comme un contrepoids et un facteur d'équilibre. Aussi pourra-t-elle, à l'époque où science et technique triomphent, remplir sa tâche aussi bien qu'elle le fit pendant les siècles passés.

Les archives vaticanes.

Nous voulions vous exposer comment l'Eglise se voit elle-même comme phénomène historique, comment elle voit sa tâche et ses relations à d'autres données historiques déterminées. Avec magnanimité, Notre Prédécesseur Léon XIII a ouvert aux chercheurs les Archives vaticanes. Les historiens peuvent y contempler comme dans un miroir la conscience que l'Eglise a d'elle-même. Vous savez qu'un seul document peut induire en erreur, mais non toute une collection d'archives, si, comme celle du Vatican, avec son matériel considérable, qui couvre des pontificats entiers, des dizaines d'années et des siècles, elle met en évidence, à travers les changements innombrables des événements, des hommes et des situations, une façon de penser et d'agir bien caractérisée, des convictions et des principes déterminés. Ainsi, les Archives vaticanes sont-elles un témoin digne de confiance de la conscience de l'Eglise catholique.

Voulant d'ailleurs répondre aux désirs des chercheurs, Nous étudions actuellement les moyens les

plus opportuns d'élargir encore l'action de Notre Prédécesseur en leur rendant accessibles les documents relatifs à une période ultérieure.

Lorsqu'il ouvrit au public les Archives vaticanes, Léon XIII a rappelé la règle classique que l'historien doit observer, au dire de Cicéron : « *primam esse historiae legem, ne quid falsi dicere audeat : deinde ne quid veri non audeat ; ne qua suspicio gratiae sit in scribendo, ne qua simultatis* » (10) (CICÉRON, *De oratore,* l. II, c. XV ; Léon XIII dans la lettre *Saepenumero considerantes* du 18 août 1883. LEONIS XIII *P. M. Acta,* vol. III, Romae 1884, p. 268). Vous savez combien on a discuté sur le thème : « La science doit être libre de présupposés ». Ce thème était un slogan ; comme tous les slogans, il ne manquait pas d'ambiguïté et prêtait aussi à confusion. Il n'existe pas de science, du moins pas de science positive, qui se passe réellement de présupposés. Chacune postule au moins certaines lois de l'être et de la pensée, qu'elle utilise pour se constituer. Si, au lieu de dire : « libre de présupposés », on avait dit « impartiale » ! Que la science dans sa poursuite de la vérité ne se laisse pas influencer par des considérations subjectives, voilà une proposition sur laquelle tous auraient pu tomber d'accord.

Pour que chacun de vous et la science que vous pratiquez contribuent à faire du passé historique un enseignement pour le présent et l'avenir, Nous appelons de tout cœur sur vous les plus abondantes bénédictions divines !

---

(10) « La première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir ; la seconde est de ne pas craindre de dire vrai ; en outre, que l'historien ne prête au soupçon ni de flatterie ni d'animosité. » (*Actes de S. S. Léon XIII,* Editions de la Bonne Presse, t. Ier, p. 207.)

LE THOMISME
devant les récentes découvertes scientifiques

Allocution de S. S. Pie XII aux membres du IVe Congrès thomiste international.

Recevant à Castel Gandolfo, le 14 *septembre dernier, les membres du IVe Congrès thomiste international, conduits par S. Em. le cardinal Pizzardo, président du Congrès, S. S. Pie XII leur a adressé en français l'allocution suivante* (*) :

Nous vous souhaitons affectueusement la bienvenue, chers Fils, membres de l'Académie pontificale de Saint-Thomas d'Aquin. En vue de promouvoir — comme c'est votre but et votre devoir — la doctrine du Docteur angélique, vous recourez aussi, parmi d'autres moyens, à la convocation d'un Congrès international tous les cinq ans. Nous vous bénissons avec toute l'effusion de Notre cœur paternel, afin que l'abondance des célestes lumières vous accompagne tous dans le travail que vous accomplissez présentement et dans celui que vous continuerez d'accomplir à l'avenir. Nous prions l'Esprit divin de rendre ce travail fécond et fructueux, non seulement pour vous, mais encore pour tous ceux que le désir du savoir rend aujourd'hui particulièrement préoccupés de la valeur objective et permanente du vrai et du bien.

La prééminence du thomisme.

Vous savez assez combien Nous tient à cœur l'étude profonde et assidue de la doctrine du « Docteur commun » : Nous l'avons déclaré en maintes occasions, même dans des documents solennels, faisant remarquer, entre autres, comment la méthode et les principes de saint Thomas l'emportent sur tous les autres, qu'il s'agisse de former l'intelligence des jeunes ou d'amener les esprits déjà formés à pénétrer les vérités jusque dans leurs significations les plus secrètes. Etant, de plus, en pleine harmonie avec la révélation divine, cette doctrine est singulièrement efficace pour établir avec sûreté les fondements de la foi, comme pour recueillir les fruits du vrai progrès. (Cf. Encyclique *Humani Generis, Acta Ap. Sedis,* vol. XVII, p. 573.) (1) Et Nous n'hésitons pas à dire que la célèbre Encyclique *Aeterni Patris* (du 4 août 1879), par laquelle Notre immortel Prédécesseur Léon XIII rappela les intelligences catholiques à l'unité de doctrine dans l'enseignement de saint Thomas, conserve toute sa valeur. Sans difficulté, Nous faisons Nôtres ces graves paroles de l'insigne Pontife : « *Discedere inconsulte ac temere a sapientia Doctoris angelici, res aliena est a voluntate Nostra eademque plena periculi.* » (2) (*Ep. ad Ministrum Gen. Ordinis Fratrum Min.,* die 25 nov. 1898. LEONIS XIII *Acta,* vol. XVIII, p. 188.)

Le thomisme face à la pensée moderne.

Nous avons donc été particulièrement heureux d'apprendre que vous aviez l'intention de confronter dans ce Congrès la doctrine du Docteur angélique avec les principaux courants de la pensée moderne et contemporaine. Ce faisant, vous estimez à juste titre qu'il n'y a guère de questions, même parmi celles qu'on agite aujourd'hui, qui ne puissent s'éclaircir en y appliquant tel ou tel des principes énoncés par saint Thomas ; et personne, pensez-vous, ne peut mettre en doute l'utilité qu'il y a à connaître solidement cette doctrine, si l'on ne veut pas se laisser entraîner avec légèreté par les philosophies à la mode, vouées à une vie éphémère et qui ne laissent derrière elles que le trouble et le scepticisme. Mais il y a une question fondamentale, très actuelle, qui réclame une particulière attention de votre part. Nous voulons parler des rapports entre l'expé-

---

(*) D'après *l'Osservatore Romano* du 15 septembre 1955. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

(1) *D. C.,* n° 1077, du 10 septembre 1950, col. 1153.

(2) « S'éloigner sans réflexion et témérairement des préceptes du Docteur angélique est contraire à Notre volonté et plein de périls. » (*Actes de S. S. Léon XIII,* Editions de la Bonne Presse, t. V, p. 10.)

rience scientifique et la philosophie : c'est un point sur lequel des études et des découvertes récentes ont soulevé de nombreux problèmes. Remarquons tout de suite qu'en général l'étude honnête et profonde des problèmes scientifiques non seulement ne conduit pas, de soi, à des oppositions avec les principes certains de la *philosophia perennis*, mais reçoit d'eux, au contraire, une lumière à laquelle les philosophes eux-mêmes ne s'attendaient peut-être pas et qu'ils ne pouvaient en tout cas espérer aussi continuelle et aussi intense. Laissant donc à vos savants rapporteurs et conférenciers le soin de traiter les grands thèmes de votre Congrès, Nous Nous bornerons ici à vous entretenir sur trois points particuliers de la physique moderne, qui concernent la structure intime de la matière.

I -- Thomisme et mécanicisme

Les progrès de la recherche scientifique dans le domaine de la structure de la matière ont entraîné la nécessité de construire des schémas, qui pourraient, par analogie, servir de guide pour la compréhension de faits non encore bien éclaircis.

La faillite des hypothèses mécanistiques.

Les succès grandioses obtenus dans l'étude du macrocosme, grâce à l'application des lois de la mécanique, avaient fait espérer que toute la nature pourrait être enfermée dans des conceptions générales du même type. C'est sur cette hypothèse de base que s'est développé le mécanicisme scientifique.

La méthode continua à donner d'excellents résultats, quand on passa, dans son application, du monde des astres au monde des cristaux et à celui des structures moléculaires. Un exemple typique est fourni par la théorie cinétique des gaz qui, partant d'hypothèses de nature purement mécanique, réussit à prévoir exactement la plus grande partie des phénomènes qui règlent leur comportement.

On en vint donc naturellement à penser que le microcosme pourrait être interprété, lui aussi, selon des schémas mécaniques, et qu'au fond les lois qui règlent le mouvement des astres devaient valoir également pour la constitution des atomes et des molécules. Ainsi naquirent les premiers schémas planétaires de l'atome, conçu comme un minuscule système de particules tournant autour d'un noyau de masse beaucoup plus grande. Mais au fur et à mesure que l'expérience se poursuivait, le schéma se révélait de plus en plus insuffisant. On assistait à la ruine progressive de la conception mécanistique : des orbites variant avec continuité aux orbites discrètes ; de celles-ci aux sauts quantiques, aux nouvelles conceptions de niveaux énergétiques, pour arriver enfin à la dénomination d'état quantique, dans laquelle le concept intuitif d'orbite peut être considéré comme disparu. La présence de l'électron dans l'édifice atomique passait elle-même de l'idée d'une sorte de bille roulante, semblable à une planète, parfaitement déterminable en chaque instant et pourvue d'une énergie bien définie, à celle d'une perturbation du champ électromagnétique autour du noyau. L'individualité des particules devenait toujours moins précise.

Si l'on en vient à la structure du noyau atomique, les problèmes deviennent plus complexes et les schémas tirés de la mécanique sont tout juste utilisables pour formuler un vocabulaire, en sachant d'avance qu'aux différents vocables (particule, orbite, saut quantique, choc, capture, échange) correspondent des réalités non assimilables aux images ordinaires du macrocosme.

Ces quelques faits, rapidement évoqués, suffisent à montrer la faillite des hypothèses mécanistiques, pratiquement abandonnées désormais par les spécialistes des sciences physiques en ce qui concerne l'interprétation du microcosme.

Le principe unifiant des corps.

Il devient donc évidemment nécessaire d'examiner vers quelles bases de nature philosophique il est possible d'orienter les nouveaux résultats de la science. Une fois effondrée la théorie du mécanicisme positiviste, on a cherché à la remplacer par des conceptions de nature plus idéaliste, appuyées sur la primauté donnée au sujet connaisseur et à son mode de connaissance. Nous ne pouvons entrer ici directement dans la critique de ces procédés. Qu'il Nous suffise de faire remarquer que la rectitude de conscience, dans la recherche scientifique, a conduit la pensée moderne au seuil de la seule philosophie, qui peut donner une interprétation raisonnable des résultats obtenus par l'expérience. Si l'on tenait bien présents à l'esprit les principes fondamentaux de cette philosophie, on verrait que, pas plus dans ce domaine que dans les autres, ils ne sont en opposition avec les nécessités de la pensée moderne.

Qu'affirme, en effet, la *philosophia perennis ?* Qu'il existe dans les corps un principe unifiant, qui se révèle d'autant plus efficace, qu'on examine de plus près la constitution intime de ces corps.

On part d' « ensembles », (dans le domaine des non-vivants) formés de parties unies entre elles par des liens purement accidentels et extérieurs : dans ces conditions les lois de la mécanique sont suffisantes pour expliquer les actions et intégrations des divers éléments. Au fur et à mesure que l'on descend aux éléments plus fondamentaux, apparaissent des liens plus intimes que ceux d'ordre purement mécanique : ces liens postulent une certaine unité des principes qui agissent dans la diversité des parties composantes. C'est justement en ce domaine que la doctrine de l'hylémorphisme se révèle utile. Alors que dans le macrocosme le problème ne se pose pas avec tant d'évidence, il devient plus urgent dans le microcosme. La théorie de la matière et de la forme, de la puissance et de l'acte, est capable d'éclairer les exigences de la science moderne d'une lumière qui cadre bien avec les résultats de l'expérience. Elle affirme, en effet, qu'il doit exister des systèmes fondamentaux, constituant la base des propriétés des corps, et que ceux-ci doivent avoir une unité intrinsèque et non accidentelle : qu'ils ne peuvent dès lors être constitués par des particules, dont chacune conserverait sa propre individualité et qu'on aurait mises ensemble pour former un agrégat. Chaque particule intervient bien pour constituer l'ensemble unitaire, mais en perdant certaines de ses caractéristiques, de telle sorte qu'elle ne peut être considérée comme lorsqu'elle était à l'état libre. L'électron hors de l'atome ne peut être examiné exactement de la même façon que quand il fait partie du corps

atomique. Il est présent dans l'atome selon un nouveau mode d'être : virtuellement présent, capable d'actualiser à nouveau toutes ses caractéristiques, si un processus physique le sépare du système.

On peut en dire autant du noyau qui constitue un ensemble encore plus étroitement unitaire. Les particules qui le composent, les nucléons, ne peuvent être examinés avec les propriétés qui les caractérisent hors du noyau. Ils acquièrent une présence virtuelle, dans laquelle ils apportent certaines caractéristiques, tandis qu'ils en perdent d'autres.

Les lois de l'électrodynamique et de l'électromagnétisme, valables pour le macrocosme, ne le sont donc plus intégralement pour le microcosme : on voit naître d'autres forces d'union qui ne peuvent en aucune façon être assimilées à celles qui tombent ordinairement sous l'observation des sens.

Il est facile d'entrevoir la grande utilité que peut avoir une philosophie si profonde pour aider la science à clarifier les problèmes de la nature. Sans doute la philosophie ne peut dire quel est le plus petit système qui doit être considéré comme unitaire, mais elle affirme qu'un tel système doit certainement exister, et que plus un ensemble est fondamental, plus l'action de chacun de ses éléments doit être unitaire.

II -- Déterminisme et indéterminisme

Il est une seconde question, dont aucun de vous n'ignore la résonance dans la pensée scientifique moderne : c'est celle qui concerne le déterminisme et l'indéterminisme.

Le déterminisme mécanistique.

Comme Nous l'indiquions tout à l'heure, les admirables résultats obtenus par la mécanique avaient fait naître la conviction que l'histoire d'un système matériel, quel qu'il fût, était rigoureusement prévisible ; et cela pour n'importe quel instant de l'avenir, pourvu que fussent données les conditions initiales de position et de vélocité des différents points matériels, ainsi que la distribution des champs de force. Cette façon de concevoir la nature comme rigoureusement enchaînée dans ses processus mécaniques donna origine, comme vous le savez, au déterminisme mécanistique. Ce système a ensuite été sérieusement battu en brèche par les progrès de la recherche scientifique dans les domaines toujours plus profonds de la structure des corps, et s'est ainsi révélé finalement inapplicable dans beaucoup de problèmes du microcosme.

L'indéterminisme probabiliste.

Mais les penseurs n'ont pas davantage éprouvé une satisfaction entière devant l'explication des faits, que propose le système des probabilités. Il n'y a rien à redire à l'emploi du calcul des probabilités, quand la multiplicité des causes, qui interviennent dans un phénomène, est telle qu'elle ne permet pas l'examen de chacune d'elles. L'instrument mathématique qu'est le calcul statistique a conduit à des résultats heureux et de grande importance, c'est indubitable. Mais, poussant plus loin sur le plan des concepts, on a voulu soutenir que la probabilité n'est pas seulement un système commode pour l'étude des phénomènes, mais qu'elle est intrinsèque à la nature des corps. Ce qui reviendrait à dire que la façon d'agir de chaque corpuscule n'est, de sa nature, rigoureusement déterminée par aucune loi précise, qu'elle est abandonnée à des fluctuations soumises aux seuls critères de la probabilité.

Cette vision probabiliste des choses s'est vue renforcée par la découverte du principe d'indétermination, dont on ne peut nier la valeur, fondé qu'il est sur des observations profondes, aussi bien expérimentales que théoriques .

Selon ce principe, l'impossibilité de connaître exactement la position et la vélocité d'une particule à un instant donné n'est pas due seulement à des difficultés d'origine expérimentale : elle est inscrite dans la nature elle-même. On affirme — dans le domaine de la physique — qu'on ne peut parler d'entités et de faits aussi longtemps que ceux-ci n'ont pu être mis en évidence par quelque expérience conceptuellement possible, selon le principe d'indétermination de Heisenberg.

Ce principe montre bien comment la science, pour interpréter ses résultats, recourt une fois de plus à des systèmes de nature philosophique, elle les emprunte ici à des conceptions de saveur idéaliste, dans lesquelles le sujet qui cherche se substitue à la réalité objective. Mais il n'est personne qui ne voie à l'évidence combien cette manière de faire est peu conforme à la méthode scientifique.

Engagés sur cette fausse route, quelques-uns sont allés plus loin encore, attribuant aux particules du microcosme une espèce de « libre arbitre » : ils en sont ainsi arrivés à croire qu'ils mettaient en question le principe de causalité, au moins en ce qui concerne le microcosme. Mais ce principe n'a rien à voir avec le déterminisme et l'indéterminisme, étant par nature plus général que la recherche expérimentale. Bien moins encore peut être mis en cause le principe de raison suffisante, comme c'est évident pour quiconque considère le problème dans ses termes réels.

Le déterminisme intrinsèque.

Il suffirait d'une connaissance plus approfondie et plus adéquate de la pensée philosophique thomiste pour frayer la voie à la vérité entre les excès du déterminisme mécanistique et ceux de l'indéterminisme probabiliste. La *philosophia perennis,* en effet, admet l'existence de principes actifs intrinsèques à la nature des corps, dont les éléments, dans l'espace d'un intervalle minime, réagissent diversement aux mêmes actions externes, et dont les effets ne peuvent par conséquent se déterminer de façon univoque : d'où l'impossibilité de prévoir tous les effets au moyen de la seule connaissance expérimentale des conditions extérieures. Mais, d'autre part, ces principes actifs de nature matérielle ont leur manière interne d'agir, exempte de toute liberté, et donc de toute probabilité, soumis comme ils le sont à un vrai déterminisme intrinsèque.

III -- Les relations entre la matière et l'énergie

Il y a enfin un troisième problème, sur lequel Nous voudrions que s'arrête votre attention, parce qu'il est d'un haut intérêt : c'est celui des relations qui existent entre la matière et l'énergie.

L'observation des faits naturels montre comment la matière est sujette à des changements de positions, de forme, de propriétés, comment sont changeantes même ses façons d'agir, de se présenter, de se rendre sensible et opérante ; ces actions et manifestations sont provoquées par des entités physiques appelées forces, qui ont des origines diverses : elles peuvent provenir en effet de champs d'inertie ou de gravitation, de champs électriques, électromagnétiques, nucléaires ou autres.

L'énergie.

Dans l'ensemble de ces activités et mutations, on remarque l'existence d'une mystérieuse grandeur, quantitativement déterminable, caractérisée, d'un côté, par une grande variété qualitative dans la façon de se présenter, et de l'autre, par une stabilité quantitative dans la conservation de sa valeur. Cette grandeur s'appelle énergie, et peut être cinétique, potentielle, élastique, thermique, chimique, électrostatique, électromagnétique radiante, et ainsi de suite.

Voici un exemple, d'ailleurs bien connu, de son merveilleux comportement.

Irradiée par le soleil, c'est comme lumière, c'est-à-dire sous forme de radiations électromagnétiques, qu'elle arrive sur le globe terrestre ; elle y est absorbée par la mer et devient chaleur, faisant accomplir à l'eau le passage de l'état liquide à l'état de vapeur. Celle-ci, acquérant une énergie potentielle, s'élève dans les airs pour passer ensuite à nouveau à l'état liquide et être recueillie dans des bassins ; canalisée au sortir de ceux-ci, elle acquiert en tombant de l'énergie cinétique. Cette forme d'énergie mécanique devient à son tour, au moyen de la turbine et de l'alternateur, énergie électrique, et celle-ci, enfin, redevient énergie lumineuse. Cycle admirable, au cours duquel une quantité donnée ne se perd pas, mais se transforme et n'apparaît jamais comme existant par elle-même, mais comme appuyée toujours à quelque chose de matériel : car il s'agit d'une propriété essentielle, non d'une substance.

Ainsi les propriétés caractéristiques de l'énergie sont au nombre de trois : une persistance quantitative, une multiforme variété d'aspects, une absolue dépendance par rapport à une substance matérielle.

L'énergie nucléaire.

Des innombrables exemples fournis par la nature, on avait tiré deux principes fondamentaux pour la science : le principe de la conservation de la matière, et le principe de la conservation de l'énergie. Mais les recherches théoriques et expérimentales de ce siècle ont donné des résultats à première vue déconcertants. Dans beaucoup de réactions de caractère nucléaire, on trouve par exemple que le noyau d'un atome lourd peut donner origine à deux noyaux d'atomes plus légers : tels cependant que la somme de leurs masses n'égale pas la masse originaire. Il faut en conclure qu'une certaine quantité de masse s'est perdue.

En même temps, on voit apparaître dans le processus une certaine quantité d'énergie, qui n'a été fournie par aucune autre source, mais qui est strictement liée à la quantité de masse disparue, selon la relation connue $E = Mc^2$. Ce fait, comme vous le savez, est le fondement de l'énergie nucléaire qui représente une des plus grandes espérances de l'humanité dans le domaine du progrès technique; et la récente Conférence de Genève pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques a mis sous les yeux stupéfaits de l'humanité les merveilleux résultats obtenus déjà par plusieurs nations, dans le secteur des applications de l'énergie atomique aux domaines industriel, biologique et médical. Une sereine perspective de paix peut naître de ces triomphes de la vérité, découverte par l'étude de la nature providentiellement préparée, si les cœurs des hommes s'appliquent à donner comme fondement à leurs espérances la foi en un Dieu créateur et l'amour envers tous leurs frères. Mais autre est la question que Nous voulons ici mettre en lumière.

Certains ont cru pouvoir affirmer que la matière se transforme en énergie et *vice versa*, et que par conséquent matière et énergie ne sont que deux aspects d'une même substance. D'autres ont dit que le monde dans son ensemble n'est autre chose que de l'énergie plus ou moins matérialisée ; et ainsi sont nées, au sujet des données fournies par la science, diverses interprétations de nature philosophique.

Pour éviter des conclusions qui pourraient peut-être induire en erreur, il faut avoir toujours bien clairement présente à l'esprit l'affirmation du fait scientifique : à la disparition d'une certaine quantité de masse, c'est-à-dire d'une certaine portion de matière considérée du point de vue de ses propriétés d'inertie et de gravitation, correspond l'apparition d'une quantité bien précise d'énergie liée à cette masse par le rapport qu'exprime l'équation citée plus haut ($E = Mc^2$). Cela n'autorise pas encore à dire que la matière s'est transformée en énergie. Considérons en effet avec attention les deux phénomènes du point de vue philosophique.

1° Pour qu'une entité soit matérielle, il n'est pas essentiellement nécessaire qu'elle possède des propriétés d'inertie et de gravitation : il peut exister une qualité de matière privée de ces caractéristiques.

2° L'énergie se présente comme un *accidens* et non comme une *substantia* : s'il en est ainsi, elle ne peut se transformer en son support, à savoir en matière.

On peut donc aujourd'hui légitimement conclure qu'il existe, dans la nature, des phénomènes au cours desquels une portion de matière perd ses caractéristiques de masse pour se modifier radicalement dans ses propriétés physiques, tout en restant intégralement de la matière ; il arrive ainsi que le nouvel état, que celle-ci assume, échappe aux méthodes expérimentales qui avaient servi à déterminer la valeur de la masse. Corrélativement à cette mutation, une certaine quantité d'énergie se dégage et se manifeste, donnant origine, dans la matière pondérable, à des faits qu'on peut observer et mesurer. De la sorte on peut dire que les données de la science ne subissent pas d'altération et que les prémisses philosophiques conservent leur vigueur.

Conclusion.

Voilà, chers Fils, ce que Nous avons cru opportun de vous dire sur des sujets d'un si haut intérêt concernant la philosophie et les sciences physiques. Vous comprenez combien il est avantageux et nécessaire pour un philosophe d'approfondir ses

propres connaissances sur le progrès scientifique. Ce n'est que si l'on a une claire conscience des résultats expérimentaux, des propositions mathématiques, des constructions théoriques, qu'il est possible d'apporter une contribution valable à leur interprétation au nom de la *philosophia perennis*. Chacune des branches du savoir a ses caractéristiques propres et doit opérer indépendamment des autres, mais cela ne veut pas dire qu'elles doivent s'ignorer entre elles. Ce n'est que d'une compréhension et d'une collaboration réciproques que peut naître le grand édifice du savoir humain qui s'harmonise avec les lumières supérieures de la sagesse divine.

LA MISSION ÉDUCATRICE DU GUIDISME

Allocution de S. S. Pie XII

Recevant en audience, à Castel-Gandolfo, le 26 août dernier, les participantes de la Ve Conférence internationale des dirigeantes du scoutisme féminin catholique, S. S. Pie XII leur a adressé en français l'allocution suivante (1) :

Nous sommes heureux de vous accueillir, chères Filles, à l'occasion de la Ve Conférence internationale des Guides catholiques — présidée par votre si digne chef Guide, la princesse Marie Massimo Lancellotti, — et de voir tant de nations réunies dans le groupe que vous formez sous Nos yeux. C'est de grand cœur et avec une affection toute paternelle que Nous agréons l'hommage de votre filiale dévotion, et Nous vous adressons bien volontiers les encouragements que vous sollicitez pour votre haute mission d'éducatrices catholiques.

Éducation et rédemption.

Les contacts que vous aurez ces jours-ci vous permettront de mettre en commun vos expériences de dirigeantes et de faire ensuite profiter tout le mouvement de vos fructueuses réflexions. Conscientes de la responsabilité qui vous incombe dans la formation chrétienne des Guides catholiques, vous n'avez pas hésité à aborder ensemble, sous la direction de vos aumôniers, le grave sujet de la Rédemption dans ses rapports avec l'éducation. L'importance de cette étude ne saurait échapper à aucun pédagogue, car tout éducateur chrétien entreprend de guider ses élèves non vers un but quelconque, mais vers l'unique fin dernière de l'homme, la sainteté chrétienne. Or, un guide qui assume une telle charge doit connaître à la fois le point de départ, le but à atteindre, le chemin à parcourir et les forces des voyageurs. Le point de départ est une nature créée à l'image de Dieu et destinée par le Créateur à la vision béatifique, mais privée de la grâce par la faute originelle. Jamais les efforts de l'homme n'obtiendront à eux seuls la grâce surnaturelle qui lui permettra de se sauver et de s'élever au sommet de sainteté auquel Dieu l'appelle. Et Dieu envoie son Fils pour racheter l'humanité. L'éducateur chrétien est appelé à collaborer avec l'unique Sauveur, à le faire connaître et aimer des enfants qui lui sont confiés. Honneur sublime, mais qui oblige à la plus grande humilité, à la plus grande fidélité aux ordres du Christ.

Car le Christ s'est défini : la voie, la vérité, la vie. « Sans la voie, on n'avance pas ; sans la vérité, on ne connaît pas ; sans la vie, on ne vit pas. » (*Imitation de Jésus-Christ*, l. III, c. LVI, n. 1.) Le Sauveur se propose à tous, mais il n'a pas deux vérités à présenter, ni deux chemins à suivre, ni deux vies à offrir en choix. Les évangélistes n'ont-ils pas rapporté les paroles du Sauveur au sujet d'une condition essentielle pour accéder à la vie nouvelle, qui est de la préférer, au prix même des plus durs sacrifices, aux biens de la terre, aux commodités personnelles, aux affections humaines, même légitimes (cf. *Matth.*, X, 37 ; *Luc*, XIV, 25-27) ? L'éducateur qui oublierait ce principe fondamental de la vie chrétienne, qui négligerait d'en tirer les conséquences pratiques, pour lui-même d'abord et pour ceux dont il s'occupe, ne serait pas un bon guide.

Formation humaine et chrétienne du guidisme.

Votre mouvement vous habitue à vous passer du confort moderne, de ce cadre artificiel qui dispense de l'effort physique et amollit la volonté ; il vous invite à pratiquer un style de vie plus austère, sollicite votre générosité et le don de vous-mêmes à vos sœurs plus jeunes. Celui qui peut, à chaque instant pour ainsi dire, satisfaire ses caprices, comment serait-il sensible aux besoins d'autrui, à sa souffrance ? Comment éprouverait-il pour lui-même la nécessité d'une vie intérieure, du recueillement, de la prière qui, seule, donne la force de mortifier les tendances égoïstes et de pratiquer la charité désintéressée ?

C'est pourquoi, mieux que d'autres, vous êtes capables de comprendre la portée des paroles de Jésus et d'en tirer toutes les conséquences. Le guidisme se propose d'épanouir votre personnalité, de cultiver vos aptitudes, afin qu'un jour vous sachiez faire face à toutes les responsabilités qui vous incomberont, les assumer avec décision, les porter avec courage. Mais au-delà des vertus humaines, c'est l'idéal chrétien que vous poursuivez, impossible à réaliser sans une lutte persévérante contre soi-même. N'y a-t-il pas là une contradiction ? Sans doute, s'il s'agissait uniquement d'enlever, de sacrifier, sans compensation aucune. Mais, en même temps qu'il impose un renoncement

(1) D'après *l'Osservatore Romano* du 27 août 1955. Les sous-titres sont de notre rédaction.

difficile, le Christ, vous le savez, transforme l'âme du chrétien, l'aide à pénétrer les mystères de son œuvre, l'invite à y collaborer et lui donne à cet effet une ardeur toujours croissante. Ainsi, plus exigeante et plus austère, la doctrine chrétienne de l'éducation est la plus optimiste de toutes ; elle ne fait pas fond sur les seules forces humaines, mais sur la capacité donnée à tout homme de devenir un fils de Dieu : « Voyez, dit saint Jean, quel grand amour nous a témoigné le Père, pour que nous soyons appelés enfants de Dieu — ce que nous sommes. » (*I Jean*, III, 1.)

Toutes les méthodes pédagogiques doivent reposer sur les données de la Révélation.

Les méthodes pédagogiques sont diverses, même parmi les catholiques, et c'est un bien. Selon les caractères et la condition des éducateurs et des élèves, l'une obtiendra de meilleurs résultats que l'autre. Toutes cependant doivent reposer sur les données de la Révélation, au carrefour desquelles se situe le mystère de la Rédemption. Tous les enfants d'Adam portent les conséquences du péché originel, et le Baptême, qui les constitue enfants de Dieu et de l'Eglise, ne leur enlève pas une certaine tendance au mal, contre laquelle ils doivent lutter victorieusement avec la grâce. La présente Conférence internationale vous éclairera certainement sur cette condition primordiale de l'éducation chrétienne et vous suggérera les moyens à employer pour atteindre le but souhaité. Vous travaillez sans cesse sous la conduite du divin Guide et Sauveur ; vous voudrez donc avant tout vous inspirer de ses exemples : l'Evangile nous décrit sa patience admirable, son humilité surprenante, son grand amour des hommes, surtout des enfants et des pauvres. Et ce Jésus si aimable, rencontré dans l'Ecriture, vous le trouverez plus intimement encore dans l'Eucharistie, centre vital de votre action : « Si vous ne mangez ma chair, vous n'aurez pas la vie en vous. » (Cf. *Jean*, VI, 53.) Oui, vraiment, quand il s'agit de former des chrétiens ou des chrétiennes, c'est Jésus qui doit avoir toujours le premier rôle. Il est la porte des brebis, il est leur lumière, leur chemin, leur pain, leur vie. Plus vous lui serez unies, plus vous vous rendrez aptes à remplir la belle mission qui vous est confiée.

Voilà, chères Guides, ce que Nous voulions vous dire pour répondre à l'empressement filial avec lequel vous êtes venues solliciter Nos encouragements et Notre Bénédiction. Qu'elle descende du ciel très abondante, cette Bénédiction apostolique, sur vous-mêmes ici présentes, sur toutes celles que vous représentez et dont vous avez la charge, sur votre mouvement tout entier et ses aumôniers, sur vos familles enfin et sur tous ceux et celles qui vous sont chers.

Le Message du Saint-Père au Scouts catholiques du Jamboree mondial 1955

Le Pape a adressé le Message suivant aux Scouts catholiques qui se réunissaient au Jamboree mondial de 1955 (*) :

Tandis que le Jamboree mondial de Niagara-on-the-Lake s'apprête à ouvrir ses portes à toute une jeunesse ardente, animée d'un même idéal de service, d'énergie et de loyauté, Nous répondons très volontiers à l'appel des Scouts catholiques canadiens et leur adressons, ainsi qu'à Nos fils de toutes nationalités qui les rejoindront sur leur terre hospitalière, une paternelle invitation à collaborer d'un cœur unanime au succès de ce vaste rassemblement.

Au cours de ces journées de vie fraternelle, où se multiplient les échanges cordiaux et se nouent de franches amitiés, Nos fils se souviendront qu'en vrais disciples du Maître des Béatitudes, ils doivent être parmi leurs camarades des « artisans de paix », ouverts à tous, accueillants et compréhensifs aux personnes par-delà la diversité des cultures et des races. Ils auront à cœur d'être les témoins d'une joie claire et d'une pureté courageuse, fondées sur l'oubli de soi et le sacrifice. Ecartant les tentations d'une existence trop facile, ils seront les premiers sur les voies évangéliques du détachement et de la simplicité de vie ; et, dans un monde dur et égoïste, ils feront preuve de cette authentique force morale qui se révèle dans la douceur et dans la bonté patiente envers toutes les misères de l'âme et du corps. Que la foi vive de nos chers Scouts catholiques brille enfin, au milieu de tous leurs frères, comme la lampe qui éclaire la maison et rassemble la famille dispersée. En en formant le vœu, Nous appelons sur eux une large effusion de grâces divines et Nous leur accordons d'un cœur paternel une large Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 28 juillet 1955.

PIUS, PP. XII.

(*) D'après *l'Osservatore Romano* du 20 août 1955, qui a publié le texte en français. Le Jamboree mondial de 1955 s'est tenu à Niagara-on-the-Lake (Ontario), du 18 au 28 août. LL. EEm. les cardinaux Léger, archevêque de Montréal, et Mac Guigan, archevêque de Toronto, ainsi que S. Exc. Mgr Panico, devaient rendre visite aux Scouts catholiques qui y participaient.

— *Appels au Seigneur*, par le R. P. L.-J. LEBRET, O. P. — Un vol. in-16 jésus de 320 pages. Prix : 540 fr. Aux Editions Ouvrières, Paris.

Pour trop de chrétiens encore, la prière n'est qu'une récitation de formules, des *Pater*, des *Ave* ou autres textes, simples mouvements des lèvres d'où la pensée de Dieu est absente. D'autres n'y voient qu'une recette pour obtenir des faveurs temporelles. Est-ce là prier ? L'auteur a voulu aider les âmes à prier, à exprimer leurs sentiments envers Dieu et au besoin les faire naître. Il ne donne pas des formules à réciter, mais plutôt des textes qui exciteront dans l'âme l'élan de la prière et en faciliteront l'expression dans les circonstances les plus diverses de la vie.

— *Les solutions spirituelles du conflit Orient-Occident*, par EMILE BOCQUILLON. — Vol. 14 × 22 cm., 104 p. Editions Coquemard, Angoulême.

Message de S. S. Pie XII au Congrès de « Pax Romana »

Du 17 au 25 août a eu lieu, à Nottingham, le XXIIIe Congrès mondial de Pax Romana, *réunissant environ 700 délégués venus de 47 pays. Le thème général était : « De l'Université à la vie : les problèmes du jeune diplômé ». S. S. Pie XII s'est adressé aux congressistes par le Message ci-après en français* (1) *:*

Il Nous est particulièrement agréable de vous adresser ce Message paternel, chers étudiants et intellectuels de *Pax Romana*, assemblés à Nottingham pour votre XXIIIe Congrès mondial. Témoins, dans vos pays respectifs, de la vitalité et de la force de la pensée catholique, vous voici réunis en grand nombre sur le sol hospitalier de cette noble nation anglaise, dont la haute culture fut, dès les temps les plus reculés, pénétrée de foi chrétienne ; vos travaux s'y poursuivront sous l'égide de Notre cher fils, le cardinal Bernard Griffin, archevêque de Westminster, et Nous-même encourageons volontiers votre dessein d'étudier la condition de la jeunesse intellectuelle, à l'heure où celle-ci quitte l'Université pour entrer dans la vie professionnelle.

Multiples sont les difficultés de cette période de transition. Celles, en particulier, de l'adaptation du jeune diplômé à la carrière choisie et aux responsabilités culturelles, économiques ou sociales qu'elle comporte, posent à l'Université la question de savoir si l'étudiant d'aujourd'hui est toujours préparé comme il convient à son avenir immédiat. Mais la société qui le reçoit a aussi ses propres obligations pour ne pas décevoir l'attente des générations montantes et répondre au contraire à leurs légitimes aspirations dans un climat de saine liberté et de confiance. Sur ces deux points, la contribution de votre Congrès à la cause des élites intellectuelles sera d'autant plus opportune que le développement de la culture en maints pays ouvre des perspectives toutes nouvelles à une jeunesse avide de savoir et de servir.

Que la recherche de solutions d'ordre institutionnel ne fasse toutefois pas perdre de vue l'ampleur du problème moral posé à la conscience du jeune diplômé lors de son départ de l'Université. Les premiers contacts avec le monde du travail vont, en effet, éprouver la solidité de sa formation intellectuelle et humaine : c'est, tout à la fois, l'affrontement aux difficultés de l'existence, la découverte sous un jour nouveau de la question sociale, l'accession à la vie civique et politique, l'accaparement par des tâches professionnelles absorbantes ou, à l'inverse, l'attente inquiète d'une situation ; et déjà l'étudiant d'hier envisage la fondation du foyer et les charges familiales de demain. Qu'en sera-t-il, durant ces années parfois décisives, de sa foi et de sa piété personnelles ? Comment évitera-t-il les écueils qui guettent sa vie religieuse et morale ?

(1) D'après *l'Osservatore Romano* du 28. 8. 1955.

Dans le désarroi qu'il peut alors connaître, un fils de l'Eglise, loin de se refermer sur lui-même dans un sentiment d'autonomie et d'indépendance propre à cet âge, cherche au contraire dans une communauté fraternelle et fervente le soutien spirituel dont il a besoin pour résister aux entraînements de son nouveau milieu et orienter ses juvéniles énergies. Les mouvements d'Action catholique ont ici un rôle décisif à jouer. Par leur entremise, comme par celle de paroisses vivantes, c'est l'Eglise, toujours maternelle, qui accueille ces jeunes hommes pressés de faire valoir les talents reçus, de contribuer au bien de leurs frères par un travail productif et d'assumer, dans la famille et la profession, leur juste part de responsabilités. Sa sagesse les guidera vers un authentique service de la Cité, son ministère leur ouvrira les sources inépuisables de la grâce ; et, dans sa charité pour le monde qui a faim de Dieu, elle presse ses enfants d'entrer généreusement dans les rangs de l'apostolat, où ils trouveront par surcroît, dans le dévouement à autrui, l'antidote au repliement sur soi-même et la réponse à bien des difficultés.

A Nos chers fils de *Pax Romana*, à ceux surtout qui, au sortir de l'Université, s'engagent dans une vie nouvelle, Nous adressons Nos vœux les meilleurs pour le succès de ces prochaines assises et Nous leur accordons de grand cœur, en gage de Notre constante bienveillance, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 30 juillet 1955.

PIUS PP. XII.

— *La tribu des bords du feu*, par H. Robitaillie. — Brochure 12 × 18,5 cm., 72 pages. — Prix : 120 francs. Apostolat de la Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse.

C'est la vie aventureuse d'un petit Polynésien qui, n'ayant pu réussir à éteindre un volcan, a senti s'allumer en lui l'amour de Dieu qui le transformera en apôtre.

— *Les baptêmes en danger de mort*, traité théorique et pratique, 2e édition, revue, par le R. P. Alfred Diacre, des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs). — Vol. 12 × 16 cm., 238 pages. — Prix : 30 francs belges. En vente chez l'auteur : Scolasticat des Pères Blancs, Héverlé (Louvain).

Cet ouvrage, qui est le fruit de l'expérience d'un missionnaire, répond d'une façon complète et détaillée aux diverses questions que peuvent se poser devant un moribond païen tous ceux qui travaillent à sauver les âmes en pays de mission.

— *Le progrès scientifique et le miracle*, par M. l'abbé Julien Werquin. — Brochure 14 × 20 cm., 32 pages. Prix : 50 francs. Librairie Tirloy, 62, rue Esquermoise, Lille (Nord).

— *Le prieur de Sainte-Colombe*, par Jules Imbert. — Un vol. in-16 de 208 pages. Prix : 360 francs. Editions Spes, Paris.

On lira avec plaisir ce rêve idyllique de la reconstitution d'une paroisse du Midi, dépeuplée, rongée par l'anticléricalisme combiste et ressuscitant à une vie chrétienne par l'influence d'un prêtre ardent et dévoué, d'un certain Pipette, cousin édulcoré de Peppone, de Don Camillo et d'une gracieuse baronne ruinée.

La question scolaire en Belgique

Le 25e anniversaire de l'Encyclique « Divini illius magistri »

Message de S. S. Pie XII

Sous le patronage et en la présence de tous les évêques de Belgique, s'est tenu à Bruxelles, le samedi 3 et le dimanche 4 septembre, un Congrès national de l'éducation chrétienne pour commémorer le 25e anniversaire de l'Encyclique Divini illius Magistri *sur l'éducation chrétienne de la jeunesse* (1). *A cette occasion, S. S. Pie XII a adressé à S. Em. le cardinal Van Roey, archevêque de Malines, le message ci-après qui a été lu devant une foule de* 180 000 *personnes rassemblées devant la basilique de Koekelberg* (2) :

A NOTRE CHER FILS LE CARDINAL JOSEPH VAN ROEY, ARCHEVÊQUE DE MALINES

Pour commémorer avec l'éclat qui convient le 25e anniversaire de l'Encyclique *Divini illius Magistri*, de Notre Prédécesseur Pie XI d'illustre mémoire, un Congrès national de l'éducation se propose de réunir prochainement à Bruxelles, sous les auspices de l'épiscopat belge, l'ensemble des organisations scolaires catholiques du pays. Nous en avons reçu la nouvelle avec une vive satisfaction, et Nous sommes heureux, en cette circonstance, d'adresser par votre entremise un paternel message à tous Nos chers Fils de Belgique.

Les conférences et les cérémonies qui marqueront ce Congrès veulent être d'abord, et à juste titre, un témoignage public de la fidélité des pasteurs et de leurs ouailles aux fermes et lumineux enseignements de ce document pontifical. Les principes infrangibles qu'il énonce sur les missions respectives de l'Eglise, de la famille et de l'Etat en matière d'éducation reposent sur la nature des choses et sur la vérité révélée ; ils ne sauraient être ébranlés par le flux et le reflux des événements. Quant aux normes fondamentales qu'il prescrit, elles ne sauraient pas davantage subir l'usure du temps, puisqu'elles ne sont qu'un fidèle écho du Maître divin, dont les paroles ne passent pas (cf. *Matth.*, XXIV, 35). Véritable charte de l'éducation chrétienne, « en dehors de laquelle il ne peut y avoir d'éducation complète et parfaite » (*A. A. S.*, t. XXII, p. 51), cette Encyclique s'offre, aujourd'hui comme hier, à l'étude de tous ceux qui, loyalement, désirent connaître sur ce point, dans son authentique et sereine expression, la pensée de l'Eglise, « à laquelle appartient d'une manière suréminente la mission d'éducatrice » (*ibid.*, p. 58). Et, dans les heures difficiles, elle oriente avec sécurité, par la clarté de sa doctrine, les courageux efforts des parents et des maîtres catholiques, qui veulent assurer à la jeunesse une formation pleinement conforme aux exigences de la foi.

Aussi, Nous réjouissons-Nous à la pensée que cette commémoration sera pour tous l'occasion d'approfondir cet enseignement magistral, d'en apprécier à la fois la force et la mesure, et de renouveler en leur âme les sentiments qu'un vrai fils de l'Eglise doit nourrir envers la cause sacrée de l'éducation chrétienne.

N'est-ce pas d'ailleurs pour éclairer les esprits et confirmer les volontés, que vous vous proposez, cher Fils, de convier dans la basilique nationale du Sacré-Cœur les pères et les mères de famille, les éducateurs et les maîtres, afin d'y consacrer solennellement l'enseignement catholique de Belgique au divin Cœur de Jésus ? Heureuse initiative de foi et d'amour, dont Nous vous félicitons grandement et qui Nous inspire les plus hautes et surnaturelles espérances.

S'il est vrai que « l'éducation chrétienne embrasse la vie humaine sous toutes ses formes... pour l'élever, la régler, la perfectionner selon les exemples et la doctrine de Jésus-Christ (*ibid.*, p. 83), quelles grâces de choix ne lui obtiendra pas cette consécration au Sacré Cœur ? En lui sont, en effet, « tous les trésors de la sagesse et de la science », prêts à enrichir les esprits avides de la vérité salvatrice. Et n'est-il pas « l'abîme de toutes les vertus » données en exemple par Jésus, « la source de vie et de sainteté » capable d'étancher la soif d'une jeunesse ardente et éprise d'idéal ? Que ce divin Cœur règne donc sur les familles et les garde fidèles à leurs si graves obligations éducatrices; qu'il règne sur les écoles chrétiennes et leurs maîtres, qui assurent une tâche si féconde au service de l'Eglise et du pays ; qu'il règne aussi sur les mouvements et les œuvres de jeunes, sur tous les milieux où se poursuit, au fil des jours et des années, le long et obscur travail qui fera de l'enfant d'aujourd'hui un vrai chrétien et un homme de caractère. Qu'il étende enfin sur votre chère patrie, en gage de prospérité et de concorde, son règne « de justice, d'amour et de paix » ! Priant Dieu d'exaucer cette prière, Nous vous accordons bien volontiers, ainsi qu'à vos collègues dans l'épiscopat et à tous vos fidèles, Notre très paternelle Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 24 août 1955.

PIE XII, Pape.

(1) *D. C.*, n° 507-508 des 15-22 février 1930.
(2) D'après le texte français publié par *l'Osservatore Romano* des 5-6 septembre 1955.

— *La loi d'amour et de paix.* **Méditations sur le mariage, par Louis de Naurois. — Vol. 12 × 19 cm. Prix : 375 francs. Editions Spes, Paris.**

Ces méditations sur le mariage ont pour but de présenter la théologie du sacrement de Mariage d'une manière accessible à tous, dans un style simple, direct, familier, mais toujours d'une bonne tenue littéraire. Les époux y trouveront de quoi alimenter leur vie spirituelle. Quant aux prêtres, ils pourront utiliser ces pages pour la préparation des allocutions qu'il est d'usage de prononcer avant de recevoir les consentements des futurs époux. L'ouvrage se termine par des prières sur divers thèmes spirituels. Elles sont courtes, mais denses et allient la solidité doctrinale au réalisme psychologique.

— *Panorama biblique. Exposition sur la Bible,* **par Dom PASSELECQ, panneaux décoratifs exécutés par ROGER DUTERME. — Brochure 21 × 13,5 cm., 32 p. Editions de Maredsous (Belgique).**

La consécration de l'enseignement catholique au Sacré-Cœur

Le dimanche 4 septembre, après la messe pontificale célébrée sur l'esplanade de Koekelberg par S. Exc. Mgr Himmer, évêque de Tournai, S. Em. le cardinal Van Roey, prosterné au pied de l'autel, a lu en français et en flamand la formule de consécration de l'enseignement catholique au Sacré Cœur (1) *:*

Cœur sacré de Jésus,

Cœur uni substantiellement au Verbe de Dieu,

Cœur en qui réside toute la plénitude de la divinité, accueillez avec complaisance les milliers de fidèles qu'une foi vive, une confiance totale et une dévotion ardente ont amenés aujourd'hui en ce haut lieu de la piété populaire, devant ce sanctuaire national où vous avez voulu fixer votre demeure.

Ils sont accourus de toutes nos provinces pour invoquer votre protection toute-puissante sur la grande œuvre de l'éducation chrétienne, dont ils sont les représentants qualifiés.

Au nom de cette assemblée d'élite, au nom des innombrables croyants vibrant à l'unisson avec elle, au nom de la sainte Eglise dont nous sommes le ministre, nous venons, ô Cœur adorable de Jésus, vous consacrer et vous dédier notre trésor le plus précieux : l'enfance et la jeunesse de Belgique.

Nous voulons placer sous votre tutelle et recommander à votre sollicitude ces prémices précieuses de la vie, afin qu'elles croissent et se développent dans la ligne de leur destinée humaine et divine.

Nous savons que ces jeunes âmes portent en elles, dès leur naissance, l'empreinte de leur Créateur, qui les a dotées, à son image, d'intelligence, de volonté et de liberté.

Nous savons aussi que ces merveilleuses facultés naturelles ne s'épanouissent et ne donnent leurs fruits que si elles sont cultivées et formées par des mains sûres et expertes.

Nous connaissons l'importance primordiale de l'éducation et la nécessité pour elle de s'éclairer des lumières apportées par vous, ô Jésus, dans le monde : sans quoi l'image innée de Dieu, au lieu d'étinceler comme le diamant, sera voilée, obnubilée, souvent même souillée. Malheur à notre jeunesse, si elle devait être sevrée de la connaissance des vérités qui donnent un sens à la vie, et du subside des grâces surnaturelles qui lui procurent force et vigueur !

Gardez-la donc, ô Cœur sacré du Verbe incarné, dans le rayonnement de votre influence divine. Accordez-lui la faveur d'une éducation inspirée de vos enseignements et nourrie des dons de votre amour.

Nous implorons votre aide et votre efficace soutien pour qu'en notre pays une éducation intégralement chrétienne demeure à la portée de toutes les familles.

Inspirez à tous les parents le ferme désir d'élever les enfants qui sont venus égayer leur foyer, dans la foi et le service de Dieu leur Créateur. Faites-leur comprendre que l'enfant, comme tout homme, *ne vit pas seulement de pain*, mais qu'il a besoin aussi et plus encore d'une nourriture spirituelle, en vue du développement harmonieux de son être tout entier.

Inculquez aux pères et aux mères une conscience claire de la grave obligation qu'ils ont assumée de donner et de faire donner à leurs enfants une éducation fondée sur la base solide de la religion chrétienne.

Répandez la richesse de vos faveurs sur les familles qui, écoutant votre pressant appel, s'efforcent d'inspirer à leurs fils et à leurs filles le noble idéal d'une vie de foi et de vertu.

Nous vous consacrons, avec nos familles, les écoles chrétiennes qui en prolongent l'esprit et en renforcent l'influence. Veuillez les prendre toutes sous votre protection.

C'est là que règnent votre image et celle de votre divine Mère ; là que la prière sanctifie l'enseignement et l'étude ; là que la parole et la personnalité de maîtres chrétiens modèlent des âmes fraîches et dociles ; là que se préparent des moissons pleines de promesses pour l'Eglise comme pour la cité terrestre.

Etendez votre main bénissante, nous vous en prions, sur toutes et chacune de ces écoles, afin qu'elles puissent continuer à dispenser la doctrine de vie, avec un succès toujours croissant, à un nombre de plus en plus grand d'élèves.

En confiant à votre vigilance souveraine l'enseignement catholique tout entier, avec ses institutions scolaires de toutes catégories et à tous les degrés, nous savons qu'*il demeure sous l'abri du Très-Haut, qu'il repose à l'ombre du Tout-Puissant, dont la fidélité vaut une égide et un bouclier.* Il n'aura à craindre ni les vexations, ni les attaques, ni les embûches.

Cœur sacré de Jésus, en qui se trouvent tous les trésors de la sagesse et de la science, déversez l'abondance de ces trésors sur les milliers de maîtres et de maîtresses qui se vouent, dans les villes et les campagnes, à la formation chrétienne de nos jeunes générations.

Vous qui êtes *la Voie, la Vérité et la Vie*, guidez-les dans leurs efforts quotidiens, éclairez-les de votre lumière, pour qu'ils fassent régner la vie véritable dans les tendres âmes qui leur sont confiées.

Accueillez l'offrande qu'ils vous font de leurs talents, de leur science, de leur expérience, de leur généreux et inlassable dévouement. Fécondez leur zèle et leurs labeurs par la rosée céleste de vos grâces de choix : ils vous le demandent, car ils croient à votre parole : « *Sans moi, vous ne pouvez rien faire* », mais ils savent aussi que, selon le mot de votre Apôtre, *ils peuvent tout en celui qui les fortifie.*

Forts donc de votre divin secours, ô doux Cœur de Jésus, tous, parents et éducateurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, nous nous engageons à bâtir en votre honneur un monument splendide, dont les âmes des jeunes seront les pierres vivantes, et qui se dressera vers le ciel comme une vision d'espoir et de bonheur, selon le cantique de la sainte liturgie : *Beata pacis visio, quae celsa de viventibus saxis ad astra tolleris.*

Nous tâcherons de faire en sorte que cette basilique immatérielle, ce monument national de l'enseignement catholique se construise solide et durable, pour le bien véritable et dans l'intérêt supérieur de la jeunesse, des familles et de tout le peuple belge.

(1) D'après *Vers l'avenir*, quotidien de Namur, du 5 septembre 1955.

— *Présence à notre temps*, par le T. R. P. Jean-François Motte, O. F. M. — Vol. 18,5 × 12 cm., 92 pages. Prix : 180 francs. Editions Franciscaines, Paris.

Ce volume reproduit le texte de trois conférences données au cours de missions à Chambéry, Nancy et Roubaix. Placées sous ces trois titres : Notre monde est-il condamné ? Charité ou efficacité, Amour fraternel ou organisation, elles s'enchaînent. La première situe le chrétien en son temps ; la seconde tire la conclusion de cette situation : l'élargissement de notre charité ; la troisième esquisse la forme privilégiée de cette charité : la présence chrétienne dans les institutions qui s'élaborent.

LA PLACE DE L'ÉGLISE DANS L'ŒUVRE ÉDUCATRICE

Discours de S. Em. le cardinal Van Roey

Le Congrès national de l'enseignement catholique avait commencé, le samedi après-midi, par une séance académique solennelle qui a réuni quelque 1 500 *personnes dans la grande salle du palais des Beaux-Arts de Bruxelles. Les plus éminentes personnalités de l'enseignement catholique avaient pris place dans la salle, de même que la plupart des parlementaires du parti social-chrétien. M. Raoul Delgrange, président général du Bureau international de l'enfance et président de la Fédération nationale des patronages de Belgique, exposa le rôle de la famille dans l'éducation, puis M. Van Cauwelaert, ministre d'Etat, ancien président de la Chambre, parla du rôle de l'Etat ; il revenait à S. Em. le cardinal Van Roey de parler du rôle de l'Eglise* (*) :

Si importante et si actuelle toujours est l'Encyclique *Divini illius Magistri* sur « l'éducation chrétienne de la jeunesse », que les catholiques de plusieurs pays ont tenu à célébrer solennellement le 25e anniversaire de sa promulgation. En France notamment, des commémorations ont eu lieu, cette année, à Paris, à Lyon et à Rennes. Faut-il donc s'étonner que les catholiques belges, à leur tour, veuillent rappeler à l'attention publique les enseignements d'un grand Pape en matière d'éducation ?

Voici en quelles circonstances historiques cette Encyclique vit le jour. Depuis que le régime fasciste s'était imposé en Italie, ses prétentions totalitaires s'étaient affirmées davantage de jour en jour, dans le domaine de l'éducation comme ailleurs, et les escarmouches à ce sujet n'avaient pas manqué entre les autorités fascistes et l'Eglise. Au début de mai 1929, Mussolini, dans un discours retentissant à la Chambre des députés, avait fait connaître ouvertement la décision du gouvernement d'assumer l'éducation intégrale de toute la jeunesse italienne. A peine eut-il pris connaissance de ces déclarations que Pie XI, recevant, le 14 mai, les élèves du collège de Mondragone, relevait le gant et revendiquait hautement les droits méconnus de l'Eglise. Avec plus de solennité encore il reprenait le même thème dans une Lettre publique adressée le 30 mai au cardinal Gasparri, son secrétaire d'Etat. La signature des Accords de Latran, il convient de le noter, ne datait alors que de quelques semaines. Cette allocution et cette Lettre seront rappelées plus d'une fois dans l'Encyclique (1).

Cependant, si la situation politique de l'Italie ne fut pas étrangère à l'éclosion de ce magistral document, le Pape, en le rédigeant, n'y fit aucune allusion. Il le présentait comme un mémorial spirituel du jubilé d'or sacerdotal qu'il venait de célébrer, et, s'adressant à l'épiscopat catholique du monde entier, il se plaçait sur le terrain élevé de la doctrine et des principes, valables pour tous et applicables partout. Il donnait ainsi à sa parole une portée universelle.

Du reste, l'Encyclique venait à son heure. En dehors de l'Italie, la Russie soviétique marchait déjà à fond dans la voie totalitaire, en matière d'éducation, et, bientôt, le national-socialisme lui emboîterait le pas, en attendant que d'autres dictatures, et même certains pays démocratiques, missent en pratique des théories scolaires fort apparentées à celles du fascisme.

Valeur immuable du document pontifical.

Je ne dois pas insister sur l'éminente valeur doctrinale des Encycliques.

Ce sont des documents officiels et solennels émanant du Magistère suprême de l'Eglise, qui tirent leur autorité du fait que les Papes, Successeurs de saint Pierre, ont reçu du Christ mandat de veiller sur le dépôt de la doctrine, de le conserver dans son intégrité et de le défendre contre toute altération. Bien qu'elles ne constituent pas des définitions dogmatiques engageant l'infaillibilité pontificale, elles sont des actes insignes du Magistère du Siège apostolique, par lesquels le Souverain Pontife, parlant comme Pasteur et Docteur de l'Eglise universelle, expose des vérités ou trace des directives qui s'imposent à l'attention et à la conscience des catholiques. Etant donné l'autorité de la voix qui se fait entendre, l'importance du sujet traité, la solennité de l'enseignement, de tels documents possèdent, non pas une simple valeur de conseil ou d'indication, mais une véritable valeur doctrinale obligeant en conscience.

L'Encyclique que nous commémorons prend rang parmi les plus fameuses Encycliques qui ont marqué l'activité de la Papauté à l'époque contemporaine, depuis les célèbres Encycliques de Léon XIII jusqu'à celles, non moins importantes, de S. S. le Pape Pie XII.

Elle garde d'ailleurs une valeur doctrinale que la marche des années, bien loin d'amoindrir, a, au contraire, confirmée et accrue. Sa doctrine, si ferme et si cohérente, échappe à l'évolution des événements et aux fluctuations de l'opinion ; elle s'appuie sur des principes permanents, inscrits dans l'ordre de la nature même et dictés par la saine raison et par la tradition humaine.

Ce que Pie XI dit de l'enfant et de sa dépendance naturelle à l'égard des parents, la mission qu'il réserve à l'Eglise et à la famille dans l'œuvre de l'éducation, le rôle qu'il attribue à l'Etat, il emprunte tout cela aux enseignements de ses illustres Prédécesseurs. Spécialement sa doctrine sur l'Etat n'est autre que celle que le génial Léon XIII a exposée lumineusement dans ses Encycliques *Immortale Dei* et *Sapientiae christianae*, sur la constitution chrétienne des Etats, et qu'il a appliquée au domaine social dans sa retentissante Encyclique *Rerum Novarum*. Pie XI le déclare d'ailleurs lui-même explicitement : « Tout ce que Nous avons dit sur le rôle de l'Etat, par rapport à l'éducation, écrit-il, a pour fondement solide et immuable la doctrine catholique « sur la constitution chrétienne des Etats », si remarquablement exposée par Léon XIII ».

Le droit de l'Église d'ouvrir des écoles.

Je n'ai pas à revenir sur le rôle de l'Etat ni sur celui des parents, après les discours aussi clairs qu'éloquents que nous venons d'entendre. Mais je veux, pour compléter la trilogie de l'œuvre éducatrice, exposer brièvement la place de l'Eglise dans ce domaine. Je le ferai objectivement, sans

(*) D'après *La Libre Belgique* du 4 septembre 1955.
(1) Cf. Mgr R. FONTENELLE, *S. S. Pie XI*. Spes, s. d., p. 167.

aucune intention polémique, d'après la vision que nous en donne l'Encyclique.

Le fait de l'Eglise catholique comme société organisée est d'une évidence qui crève les yeux. Depuis bientôt deux mille ans, ce fait s'inscrit dans l'histoire de l'humanité. Son Fondateur lui avait promis, en même temps que des contradictions et des persécutions même sanglantes, la perpétuité indéfectible. A ses apôtres, il avait dit : « Moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde » (2), et au chef des apôtres : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » (3) Si de telles paroles avaient été prononcées par un illuminé, elles auraient été emportées au premier souffle du vent. Or, elles se sont réalisées à la lettre.

Depuis le jour où le gibet du Crucifié se dressait sur le Calvaire, les siècles ont marché, semant le long de leur route tragique les ruines des Empires et de tous les régimes politiques qui se sont succédé à la tête de groupes de population plus ou moins considérables. Seule l'Eglise n'a été ni abattue ni ébranlée par les bouleversements de l'histoire, parce qu'elle est une société, à proprement parler, surhumaine et surnaturelle. Elle a pour fin directe la sanctification des hommes, de tous les hommes, par la connaissance de Dieu et de son Fils Jésus-Christ, et la vie d'union à Dieu par Jésus-Christ, ici-bas et dans l'éternité.

A cet effet, Jésus lui a donné mandat de communiquer au monde son message de vérité et de sainteté. « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre, a-t-il dit. Allez donc, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; apprenez-leur à garder tous mes commandements. » (4) Ainsi il a conféré à l'Eglise le Magistère suprême, c'est-à-dire le droit plénier, indépendant de tout pouvoir terrestre, d'enseigner, de contrôler et de sauvegarder partout les principes de la foi et de la morale chrétiennes.

Au surplus, à l'égard de ses membres, elle exerce une maternité surnaturelle très réelle, en les faisant naître à la vie divine de la grâce par le Baptême et en les nourrissant, les fortifiant et les élevant par ses sacrements et par ses enseignements.

Dépositaire de la vérité religieuse, interprète authentique de la morale, elle est divinement mandatée pour conduire les hommes dans la voie du salut. Cette mission, elle la remplira non seulement envers les adultes, mais également et surtout auprès des enfants et des jeunes gens, puisque ceux-ci ont besoin d'être éduqués et formés pour la vie.

Mais, demandera-t-on peut-être, a-t-elle pour autant le droit d'ouvrir des écoles et des Instituts d'enseignement profane ? Incontestablement. Pour remplir sa mission éducatrice, elle peut mettre en œuvre les moyens qui sont à la libre disposition de tout le monde, notamment l'érection d'écoles pour instruire et élever chrétiennement la jeunesse.

« C'est de plein droit, déclare l'Encyclique, que l'Eglise se fait la promotrice des lettres, des sciences et des arts, dans la mesure où tout cela peut être utile ou nécessaire à l'éducation chrétienne, comme à toute son œuvre de salut des âmes. C'est de plein droit qu'elle fonde et entretient des écoles et des Instituts pour y enseigner tout genre de science et ouvrir l'accès à tout degré de culture. Même l'éducation physique ne doit pas être considérée comme étrangère à son Magistère maternel, puisqu'elle peut ou servir ou nuire à l'éducation chrétienne. »

(2) *Matth.*, XXVIII, 20.
(3) *Matth.*, XVI, 18.
(4) *Matth.*, XXVIII, 18-20.

Fondements historiques du droit de l'Église.

Le droit d'ériger ou de contrôler les institutions scolaires résulte donc de la mission propre de l'Eglise : aucune autorité ne peut le violer ni le contester. Mais ce droit s'appuie aussi sur les fondements historiques les plus solides.

« Au cours des siècles, écrit Pie XI, l'Eglise a créé et fait fleurir une multitude d'écoles et d'institutions où s'enseignaient toutes les branches du savoir... Dès le lointain moyen âge, alors qu'on trouvait presque partout des monastères, des couvents, des églises collégiales, des Chapitres cathédraux ou autres, il existait à côté de chacune de ces institutions une maison servant d'école, un foyer où les élèves recevaient une instruction et une éducation chrétiennes. Ajoutez-y toutes les Universités créées un peu partout à l'initiative et sous l'égide du Saint-Siège et de l'Eglise. Ce spectacle magnifique, que nous apercevons d'autant mieux aujourd'hui que nous l'avons sous les yeux et qu'avec le temps il est devenu plus splendide encore, aucune époque n'en fut privée, et ceux qui étudient l'histoire et en confrontent les événements restent émerveillés de tout ce que l'Eglise a réalisé dans ce domaine et de la manière dont elle a rempli la mission que Dieu lui a confiée de former le monde à la vie chrétienne en obtenant des fruits et des résultats aussi brillants. Mais, si l'on ne peut s'empêcher d'admirer l'Eglise d'avoir ainsi, en tout temps, rassemblé autour d'elle, par centaines, par milliers, par millions, les enfants qu'elle se chargeait d'éduquer, on n'en admire certes pas moins tout ce qu'elle a réalisé, non seulement sur le terrain de l'éducation, mais encore sur celui de l'enseignement proprement dit. Car si tant de trésors de culture, de civilisation, de littérature ont pu se conserver, on le doit à l'Eglise qui, même aux temps les plus reculés et les plus barbares, a su projeter tant de lumière dans le champ des lettres, de la philosophie et des arts, en particulier de l'architecture. »

« C'est ainsi, conclut avec raison le Pape, que l'Eglise a formé à la vie chrétienne et à la civilisation les divers peuples qui, aujourd'hui, constituent les nations chrétiennes du monde civilisé. »

Regard sur l'histoire de Belgique.

En ce qui regarde particulièrement la Belgique, l'histoire est là pour confirmer ce fait. A l'origine de l'épanouissement des études dans le haut moyen âge, on trouve surtout les écoles des cathédrales de Liège et de Tournai. L'école Saint-Lambert et l'école Sainte-Marie eurent un rayonnement considérable, non seulement dans nos contrées, mais aussi à l'étranger, et à côté d'elles existaient des centres de culture florissants dans toutes nos anciennes abbayes, surtout à Lobbes et à Stavelot. Plus tard, le foyer scientifique national fut l'Université fondée à Louvain par le Pape Martin V, laquelle conserva la primauté de l'enseignement supérieur jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Quant aux études moyennes, dès les débuts de la Renaissance, ce furent les divers Ordres religieux d'hommes et de femmes qui eurent le mérite de les organiser partout dans le pays. Le clergé séculier prit part au mouvement en créant des *scholae latinae* dans les localités de moindre importance et des écoles élémentaires dans les paroisses.

Sans conteste possible, c'est l'Eglise qui a suscité, amplifié et dirigé la formation intellectuelle de toute notre jeunesse wallonne et flamande, jusqu'à la Révolution française.

Et lorsque après les années troublées du régime français et du gouvernement hollandais le soleil de la liberté s'est levé sur notre patrie, l'Eglise

a repris sa tâche millénaire, forte de son droit inné et de son droit historique, et sous l'égide désormais du droit constitutionnel belge. Nous avons sous les yeux le réseau magnifique d'œuvres d'éducation et d'enseignement qu'elle a créées et fait fleurir, pour répondre au vœu des parents qui désirent lui confier leurs enfants.

En considérant tout cela, que reste-t-il de l'affirmation, tant de fois répétée, que l'Eglise, c'est-à-dire la hiérarchie et le clergé, n'a pas à se mêler des écoles, sous peine de trahir sa mission ? Toute l'histoire contredit avec éclat ce faux slogan.

« Il est évident, déclare le Pape Pie XI, que la mission éducatrice appartient, en droit et en fait, à l'Eglise, d'une manière suréminente, et un esprit libre de préjugés ne peut avoir aucun motif raisonnable d'attaquer l'Eglise sur ce terrain ni de l'empêcher d'accomplir une œuvre dont le monde d'aujourd'hui est l'heureux bénéficiaire. »

Église, famille, État.

Au reste, l'Encyclique affirme et démontre que l'œuvre éducatrice — intéressant, bien qu'à des titres différents, l'Eglise, la famille et l'Etat — peut et doit s'accomplir dans une harmonie parfaite entre ces trois éléments. Après avoir défini le rôle de l'autorité civile, elle continue : « Il est clair que, veillant à promouvoir ainsi l'éducation et l'instruction publique et privée, l'Etat doit non seulement respecter les droits innés de l'Eglise et de la famille quant à l'éducation chrétienne des enfants, mais aussi observer la justice distributive. Est donc injuste et illicite tout monopole de l'Etat dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, qui contraindrait, soit physiquement, soit moralement, les parents à envoyer leurs enfants dans les écoles de l'Etat, contrairement aux obligations de la conscience chrétienne et au mépris de leurs légitimes préférences. »

En outre, fait observer le Pape, « le seul fait que, dans une école, se donne un cours de religion, ne suffit point pour que cette école réponde aux légitimes exigences de l'Eglise et de la famille, et soit digne d'être fréquentée par des élèves catholiques. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que tout l'enseignement, tout le climat de l'école — maîtres, programmes, manuels, et cela pour toutes les branches — soit pénétré d'un esprit vraiment chrétien ».

A l'objection courante qu'il est impossible à l'Etat, dans une nation où les citoyens appartiennent à diverses croyances, de pourvoir à l'instruction publique autrement que par l'école neutre, Pie XI répond qu'« il est plus sage et plus simple de laisser agir la libre initiative des parents et de l'Eglise, et de soutenir leur action par de justes subsides ».

La doctrine authentique.

L'Encyclique *Divini illius Magistri,* dont cette assemblée d'élite a voulu commémorer la publication historique, est et demeure l'acte le plus solennel du Saint-Siège dans le domaine éducatif et scolaire. Elle contient la doctrine authentique de l'Eglise catholique sur les principes qui doivent régir l'enseignement et la formation donnés à notre jeunesse.

Cette doctrine est acceptée avec respect et sans réserve par les évêques du monde entier et mise en application dans leurs instructions et leurs directives, selon les contingences politiques de leurs pays respectifs. Nous, les évêques belges, ne suivons pas d'autre doctrine que celle-là.

Les fidèles qui ont à s'occuper d'éducation et d'enseignement — parents et éducateurs, — s'ils veulent marcher dans la voie droite et sûre, doivent s'éclairer aux lumières projetées par la célèbre Encyclique. Ils devraient donc en faire une lecture assidue et une étude continuelle, et se pénétrer de son esprit dans toute leur activité.

Que l'Encyclique serve de guide constant dans chacune de nos écoles et de nos institutions d'enseignement ! L'éducation chrétienne qu'elle préconise et exalte enrichit la vie intellectuelle par les connaissances scientifiques et techniques, assouplit et endurcit le corps par la culture physique, sans aucun doute, mais elle forge aussi la volonté, redresse le caractère, purifie et fortifie le cœur, et, surtout, développe et nourrit une saine vie de foi et de piété.

Que ceux et celles qui s'adonnent à cet art noble par excellence soient convaincus qu'en s'efforçant de former dans l'enfant l'homme total et le chrétien parfait, ils dégagent de la fruste nature enfantine et y font briller l'image incomparable de Dieu. Les fruits magnifiques qui récompenseront leurs efforts — ils le savent et en sont consolés et ravis, — ce sont les milliers et les milliers d'enfants et de jeunes gens qui, sous leurs yeux, s'épanouissent à la vie humaine, sociale et chrétienne, et qui font la gloire et la fierté de l'enseignement catholique.

Puissent les bénédictions du Très-Haut descendre avec largesse sur toutes nos institutions scolaires, que nous espérons, demain, plus peuplées que jamais !

— *Fons vivus.* Méditations pour les jeunes séminaristes, par M. le chanoine P. MAGNAUD. — Vol. 12 × 15 cm., 176 pages. Editions de l'Apostolat de la Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse. — Prix : 190 francs.

Ces 60 méditations sur les sacrements permettront aux futurs apôtres de bien comprendre tout ce qu'ils peuvent attendre de lumière et de vie pour leur apostolat, de ces moyens tout-puissants mis à leur disposition par l'Esprit Saint.

— *La paix dans la foi, psychologie religieuse d'un guide spirituel, le P. Gaston Naudin* (1876-1954), par le R. P. ANDRÉ DE BOVIS, S. J, — Vol. 12 × 19 cm., 110 pages. — Prix : 200 francs.

Un de ses confrères retrace ici la psychologie spirituelle d'un religieux de la Compagnie de Jésus qui a humblement passé la majeure partie de sa vie à enseigner la grammaire dans une école apostolique, mais qui a exercé bien au-delà de son auditoire scolaire une influence profonde par la paix qui rayonnait de lui.

— *Pour toute âme vivant en ce monde,* par GASTON BARDET. — Vol. 21 × 15,5 cm., 248 pages. Librairie d'art ancien et moderne, Paris.

M. Bardet, directeur des études de l'Institut international d'urbanisme appliqué de Bruxelles, a su comprendre cette soif de mystique et d'absolu qui travaille la génération actuelle et qui la pousse vers le communisme, les sectes, le Réarmement moral ou les « yoguis de quartier ». L'Eglise catholique a beaucoup mieux à présenter et le tort de beaucoup de prédicateurs est précisément de minimiser les aspirations de leur auditoire et de lui cacher ces sommets plus aptes à le séduire qu'une morale trop humaine. Puisse le livre de M. Bardet, malgré certaines exagérations et préciosités de style, ouvrir les yeux de nos contemporains sur cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde et qui seule peut répondre à leurs aspirations profondes.

— *L'âme ardente de sainte Chantal,* par M. MARDUEL. — Vol. 18 × 11,5 cm., 240 pages. Prix : 750 francs. Collection « Présence du catholicisme ». Editions Téqui, Paris.

A l'intention de toutes les âmes qui veulent trouver auprès de l'attirante personnalité de sainte Jeanne de Chantal lumière et force, et particulièrement des veuves frappées comme elle le fut en plein bonheur humain et chrétien, Mme Marduel présente ce livre d'une lecture attachante qui, plus qu'une biographie, se veut être l'étude d'une âme et de son évolution dans la vie intérieure.

Déclaration collective de l'Épiscopat Belge

La nouvelle loi scolaire vise à diminuer l'influence de la religion catholique en Belgique

La loi scolaire belge sur l'enseignement moyen, technique et normal, dite « Loi Collard », après avoir été ratifiée par le Sénat le 21 *juillet* (1), *a été publiée dans le journal officiel* Le Moniteur belge, *revêtue de la signature royale, et est entrée en application le* 1er *août. Les évêques belges, à l'issue de leur conférence, tenue à Malines, sous la présidence de S. Em. le cardinal Van Roey, ont rédigé à ce propos la déclaration que voici. Elle a été rendue publique par la presse belge à la date du* 30 *juillet* (2) :

Le projet de loi scolaire contre lequel l'épiscopat belge a élevé une protestation énergique et solennelle en sa déclaration du 9 février 1955, vient d'être voté au Parlement par une majorité sectaire, obéissant à on ne sait quels mots d'ordre occultes.

Cette majorité n'a tenu compte ni des observations les plus raisonnables, ni des critiques les plus justifiées, ni d'avertissements graves et multiples, ni des remous profonds de l'opinion publique, ni des éclatantes manifestations locales et nationales dans lesquelles des masses immenses ont clamé leur opposition irréductible à cette loi néfaste.

On a voulu établir à tout prix la prédominance de l'enseignement neutre, et cela en ravalant sans raison les institutions libres, en les étouffant administrativement et financièrement. Les quelques amendements introduits dans le projet primitif ne lui ont pas enlevé son caractère foncièrement nocif et injuste (3).

Sur le terrain parlementaire, les défenseurs du projet ont fait preuve d'une incompréhension évidente et d'une obstination systématique, écartant les propositions les plus fondées, faisant fi de la révolte des consciences, ne comptant pour rien la paix intérieure et le bien commun de la nation.

C'est à l'aube du 125e anniversaire de l'indépendance de la Belgique que le gouvernement a fait voter sa loi au Sénat. Pour qualifier un tel cadeau de fête nationale offert à la population chrétienne du pays, nous ne trouvons qu'un mot : c'est le comble du cynisme.

Au terme de cette première étape de la lutte scolaire imposée au pays par le gouvernement, nou ne pouvons taire nos sentiments d'amère tristess quand nous pensons aux conséquences déplorable qu'entraînera l'application de cette loi inique.

Mais, en même temps, nous nous réjouisson de constater que cette lutte a eu au moins cet eff heureux d'éveiller la conscience chrétienne de l grande masse, à l'heure où les valeurs auxquelle il faut s'attacher par-dessus tout, ne sont plus e sécurité dans notre patrie. Nous voyons ave grande satisfaction que l'union de toutes les force catholiques, sans exception, s'est faite, solide ferme, sur le terrain de l'enseignement et de l'édu cation, parce qu'il touche au domaine de la con science et de la religion. Depuis des mois, cett union s'est forgée partout avec enthousiasme.

Nous nous faisons un devoir de témoigner notr vive reconnaissance à toutes les personnes qui s sont dévouées à créer et à entretenir ce clima de foi et de ferveur : en premier lieu, aux homme politiques, aux dirigeants des organisations chré tiennes, aux journalistes, pour la compétence, l'ar deur et la ténacité avec lesquelles, au Parlemen et en dehors du Parlement, ils ont tenu tête au adversaires, réfuté leurs sophismes et défendu le positions catholiques.

Nous adressons également un salut très cordia à tous ceux et toutes celles qui se sont associés soit par leur action, soit par leur présence, a mouvement irrésistible de protestation qui déferl sur nos provinces depuis le début de cette anné

Nous espérons que cette union, scellée dans un lutte sacrée, ne faiblira point, qu'elle se conso lidera même en vue des efforts à fournir encor Nous demandons que l'ardeur combative, qui anim toutes les organisations chrétiennes, se maintienn aussi longtemps que l'enseignement libre sera vin culé injustement. Car la communauté chrétienn ne peut accepter et n'acceptera jamais la loi tell qu'elle vient d'être votée. Elle doit tout mettre e œuvre pour la faire abroger, et nous croyon qu'elle le pourra à condition de rester forte pa l'union et l'action.

Au sujet de cette loi, nous renouvelons et con firmons la position que nous avons prise dan notre déclaration du 9 février 1955.

Nous la dénonçons comme une tentative pou faire prévaloir dans le pays l'enseignement neutr comme un instrument en vue de diminuer, lente ment, mais sûrement, par le moyen de l'écol laïque, l'influence de la religion catholique parm nos populations.

Elle porte atteinte à la liberté de conscience de parents, qui ont à choisir entre les institution neutres auxquelles l'Etat prodigue les avantage matériels et les institutions libres qui devront le imposer des sacrifices financiers souvent lourds.

Elle lèse la justice distributive à l'égard de citoyens, parce que ceux qui se contentent d'un école neutre sont exonérés en fait de toute charg d'éducation, tandis que ceux qui veulent une éco conforme à leurs convictions chrétiennes so

---

(1) Par 91 voix contre 0, les sociaux-chrétiens ayant quitté la salle au moment du vote, comme les membres du même parti l'avaient fait à la Chambre des députés. Quelques jours auparavant, une pétition protestant contre la loi Collard avait été remise au roi, réunissant 2 197 209 signatures.

(2) D'après *la Cité* (30. 7. 1955). Au sujet de la question scolaire belge, cf. *D. C.* n° 1194 du 6. 3. 1955, col. 257 et s., et n° 1203 du 10. 7. 1955, col. 889 et s.

(3) Les amendements consistent en ce que les droits des provinces et des communes sont moins limités, que l'Etat ne pourra ouvrir de nouvelles écoles qu'après discussion en Conseil de Cabinet, et seulement en cas de réelle nécessité, et qu'enfin, le rôle de la « Chambre contentieuse » du personnel de l'enseignement libre subventionné est fortement réduit. Elle ne sera compétente que sur la demande d'un professeur, et le différend ne pourra porter que sur une question matérielle, et non morale. Cette Chambre, où les professeurs de l'enseignement libre sont en minorité, doit juger des différends surgissant entre professeurs et directeurs de l'enseignement libre. (*N. D. L. R.*)

obligés non seulement de subvenir à l'entretien de celle-ci, à défaut des subsides indispensables de l'Etat, mais, en outre, de payer l'impôt pour soutenir l'école neutre. Nous déclarons solennellement que les citoyens de cette deuxième catégorie subissent de la part de l'Etat une injustice véritable.

En plusieurs de ses articles, la loi fait une discrimination arbitraire et inadmissible entre les institutions scolaires, entre les élèves, entre les professeurs, et cela en raison de l'esprit laïque ou chrétien qui les inspire. Cette inégalité flagrante heurte la saine raison et est en opposition avec le sens social et démocratique.

L'Eglise et les Congrégations religieuses ne disposent pas des trésors fabuleux que continue à leur attribuer M. le ministre de l'Instruction publique, malgré le démenti formel que nous lui avons opposé. Dépourvues des subsides suffisants de l'Etat, elles ne sont pas à même d'accorder la gratuité de l'enseignement. Les ressources qui devront assurer aux écoles libres une existence précaire ne sont autres que les contributions des parents et les dons volontaires de personnes charitables ; et c'est là précisément que gît l'inégalité inacceptable et l'injustice fondamentale du régime scolaire qu'on nous impose.

Durant l'année scolaire 1954-1955, les écoles catholiques comptaient 953 639 élèves : à savoir : 227 524 dans l'enseignement frœbelien, 495 801 dans l'enseignement primaire, 125 885 dans l'enseignement technique, 11 040 dans l'enseignement normal, 81 815 dans l'enseignement moyen et 11 574 dans l'enseignement universitaire.

Ces chiffres impressionnants révèlent mieux que des discours la confiance dont jouissent auprès des familles les institutions scolaires catholiques et la haute valeur de l'instruction et de l'éducation qu'elles donnent à leurs élèves.

Ce magnifique édifice de l'enseignement libre qui fait la gloire et la fierté des catholiques belges a été construit, depuis cent vingt-cinq ans, au prix d'efforts constants, de dévouements inouïs et de sacrifices incalculables.

En ces moments critiques, où les adversaires de notre foi s'apprêtent à miner et à ébranler ce monument splendide, il faut que tous les chrétiens soient debout pour défendre et soutenir l'enseignement libre, jusqu'au jour où ses droits essentiels seront définitivement reconnus et où la paix scolaire sera rétablie. Nous espérons que tous les citoyens épris de liberté et de justice sociale, et soucieux du bien de la nation, voudront collaborer à cette fin.

Malines, le 26 juillet 1955.

† J.-E. cardinal Van Roey, *archevêque de Malines ;* † Louis-Joseph Kerkhofs, *évêque de Liége ;* † André-Marie Charue, *évêque de Namur ;* † Charles-Justin Calewaert, *évêque de Gand ;* † Charles-Marie Himmer, *évêque de Tournai ;* † Emile-Joseph de Smedt, *évêque de Bruges.*

Le V[e] Congrès du Bureau international catholique de l'enfance

LETTRE DE S. S. PIE XII

A l'occasion du V[e] Congrès du Bureau international catholique de l'enfance, qui s'est tenu à Venise du 2 au 8 mai 1955, S. Exc. Mgr Dell'Acqua, substitut, a adressé, au nom de S. S. Pie XII, la lettre suivante, en français, à M. Raoul Delgrange, président du B. I. C. E. :

Dal Vaticano, le 28 avril 1955.

Monsieur le président,

En choisissant pour thème du prochain Congrès du Bureau international catholique de l'enfance, à Venise, « l'éducation du sens international chez l'enfant », vous étiez assuré de correspondre à l'une des pensées actuelles du Chef de l'Eglise. Sa Sainteté, en son dernier Message de Noël, n'exhortait-elle pas les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté « à travailler ensemble pour rénover la base d'unité de la famille humaine » ? Et ne peut-on collaborer plus efficacement à cette œuvre de paix qu'en développant parmi la jeunesse la vive conscience de cette unité fraternelle ? C'était d'ailleurs, vous vous en souvenez, l'une des fins de la Journée de prière des enfants pour la paix, que vous organisiez il y a un an, et à laquelle le Souverain Pontife s'était si paternellement intéressé.

Aussi est-ce très volontiers que le Saint-Père me charge d'être auprès des membres du Congrès l'interprète de ses meilleurs vœux. Votre Bureau a déjà, depuis plusieurs années, donné des preuves de la qualité de ses travaux, et la confiance des autres Organisations internationales catholiques vient de l'appeler à la présidence annuelle de la Conférence des O. I. C. Cette heureuse circonstance, comme aussi bien le haut patronage que vous accorde le cardinal patriarche de Venise, sont, à n'en pas douter, un gage de succès pour la prochaine assemblée.

Comme toute forme d'éducation, celle que vous vous proposez d'étudier requiert avant tout un esprit qui l'anime ; mais elle n'en recourt pas moins à diverses méthodes de formation, propres à favoriser chez l'enfant l'ouverture progressive sur le monde, que ne lui donne pas toujours son milieu de vie quotidienne.

L'âme de cette éducation, son inspiration profonde et permanente, en même temps que les critères de son authenticité, vous les trouvez à juste titre dans la foi même au Christ Sauveur, qui « fait la paix par le sang de sa croix » et apporte la « réconciliation » à une humanité divisée en elle-même parce qu'ennemie de Dieu (cf. *Col.*, I, 18-21). Une telle éducation, au surplus, s'épanouira normalement dans une active participation à la vie et à l'esprit de l'Eglise. « Supranationale en son essence, déclarait en effet le Saint-Père dans son Radiomessage de Noël 1945, celle-ci est placée au

centre de l'histoire du genre humain... et elle répand sans cesse dans l'humanité déchirée et divisée des forces nouvelles destinées à guérir et à unir. » (1) C'est donc à bon droit que l'enseignement religieux donné aux enfants s'appuiera sur ces bases doctrinales pour développer en eux une conscience vraiment « catholique », authentique expression d'une vision chrétienne du monde ; que les éducateurs ne manquent pas d'ouvrir les jeunes à ces larges et fécondes perspectives : un vrai fils de l'Eglise a un cœur de « frère universel ».

Dans cette lumière de foi, les rapporteurs du Congrès et les diverses Commissions spécialisées feront œuvre utile en examinant les problèmes particuliers que pose cette éducation et les méthodes les plus aptes à la promouvoir. Le champ d'investigation est large et bien des secteurs en sont encore peu explorés. Il faut éveiller l'esprit de l'enfant par l'étude, mais il faut aussi toucher sa sensibilité et lui donner occasion de découvrir par lui-même les dimensions du monde contemporain. Dans sa jeune conscience, l'amour pour sa propre patrie doit grandir en pleine harmonie av[ec] le sens de ses devoirs vis-à-vis de la fami[lle] humaine, et l'attachement aux valeurs légitimes [de] sa communauté nationale doit se concilier avec [le] respect, l'estime même des civilisations dont s'h[o]norent les peuples et les races qu'il apprend [à] connaître. Famille et école, lectures, spectacles [et] voyages, tout peut concourir à faire croître ch[ez] l'adolescent ce sens éminemment chrétien de [la] solidarité fondamentale qui le lie aux hommes l[es] plus lointains et les plus pauvres, par-delà l[es] frontières et les différences de culture ou de men[]talité.

Sur toutes ces études, qui feront l'objet de [ce] V[e] Congrès du B. I. C. E., le Souverain Pont[ife] appelle une large effusion de grâces, et c'est [de] grand cœur qu'en gage de sa bienveillance po[ur] tous ses fils appliqués à une aussi belle tâc[he] d'éducation et de paix, il vous accorde, ainsi qu'a[ux] participants du Congrès, une très paternelle Bén[é]diction apostolique.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'ass[u]rance de mon religieux dévouement.

A. DELL'ACQUA, *subst.*

(1) *D. C.*, n° 956 du 20. 1. 1946, col. 36. (*N. D. L. R.*)

Fondements psychologiques de l'éducation du sens international chez l'enfant

Exposé de M. Ouellet.

Au cours de ce Congrès de Venise, on a particulièrement remarqué l'exposé de M. Ouellet, professeur de philosophie et de psychologie à l'Université Creighton d'Ohama (Nebraska, U. S. A.), docteur en philosophie de l'Université Laval de Québec. Après de longues remarques préliminaires sur le fondement du sens international qui ne doit être autre que « l'homme universel », le même sous tous les climats malgré les oppositions apparentes, dénominateur commun qui unit tous les hommes, M. Ouellet étudie l'évolution de la personnalité de l'enfant, du berceau à l'adolescence ; puis il analyse, dans sa deuxième partie que nous reproduisons ci-après, certaines orientations possibles d'une pédagogie du sens international en fonction des potentialités de l'enfant aux différents âges (1) :

Les cinq premières années.

A la fin d'une conférence du grand éducateur américain Francis Wayland Parker, une dame de l'audience lui demanda : « A quel âge dois-je commencer l'éducation de mon enfant ? — Quand naîtra-t-il ? répondit le conférencier. — Quand naîtra-t-il ? répliqua la dame avec un sursaut ; mais il a déjà 5 ans ! — Mon Dieu ! Madame, s'écria Francis Parker, ne restez pas ici à me parler, retournez en hâte chez vous. Vous avez déjà perdu les cinq meilleures années ...! » Cette anecdote que l'on trouve citée dans l'ouvrage du D[r] Gesell : *The First five years of life*, exprime nettement le fait que l'éducation commence au berceau. Nous avons vu que la période préscolaire de la vie de l'enfant se développait à trave[rs] les myriades de fils affectifs qui conditionnent [sa] découverte du monde ambiant et son ajusteme[nt] à une civilisation qu'il n'a ni choisie ni modelé[e]. Cette époque de la première enfance ne doit do[nc] pas être négligée sous prétexte que ce qu'o[n] appelle « le sens international » ne peut se greff[er] que sur une mentalité évoluée et déjà raisonnant[e]. Car c'est à cet âge que, selon les psychologues [et] les psychiatres, s'organisent les éléments struct[u]raux qui engendreront les désordres émotionne[ls] d'un âge plus avancé : complexes ou blocag[es] qui ont tous comme racine commune une mauvai[se] résorption d'un potentiel affectif. On ne saura[it] donc trop insister sur l'éducation du cœur à c[et] âge comme base d'une compréhension future [de] l'univers tout entier. Dans la serre chaude de so[n] milieu familial, le petit enfant apprend à forme[r] des liens de sympathie qu'il devra étendre pl[us] tard aux êtres situés en dehors du cercle immédia[t] des relations domestiques. Surtout si la famille e[st] nombreuse, et si les enfants viennent s'ajoute[r] à un rythme suffisamment régulier, il y a là u[ne] magnifique opportunité de faciliter le développe[]ment d'un sens social qui aura peu à faire po[ur] s'internationaliser, spécialement si les parents s[e] donnent la peine non pas seulement de commande[r] cette solidarité, mais aussi de faire voir la frate[r]nité sous-jacente à une telle perspective. Rappe[]lons-nous bien que pendant longtemps l'enfant vo[it] le monde à travers la vision que lui en fourn[it] l'adulte : on peut parfois le déplorer et s[e] demander quelles seraient les réactions sociale[s] d'un enfant élevé à l'état sauvage ? L'étude d'u[n] tel cas nous paraît de peu d'utilité, l'exception n[e] statuant jamais la règle. L'espèce a voulu l'adul[te]

(1) Les sous-itres sont de notre rédaction.

auprès de l'enfant pour en prendre soin et guider son entrée dans le monde social. C'est donc à lui que nous devons nous adresser en le suppliant de penser aux dangers que certains de ses gestes et dires peuvent avoir sur la formation de l'enfant. Depuis les querelles familiales qui feront une impression plus profonde qu'on ne le croit sur l'enfant, le portant vite à considérer la famille comme « le jardin des bêtes sauvages » décrit par l'auteur des Pasquier, jusqu'aux rivalités interfamiliales puis raciales, tout contribuera à conditionner des attitudes chez l'enfant. Toute parole, tout jugement sera un germe de paix ou de guerre. Car malgré son jeune âge, et l'égocentrisme intellectuel dont nous parlions dans la première partie, l'enfant a un sens très vif de la réalité, même dans ses effets dévastateurs. Et son affectivité en éveil est bien près de saisir la conséquence immédiate de gestes et faits qui peuvent heurter le bien-être du prochain. Nous n'en voulons la preuve que dans ce fait qui met en cause un enfant de 2 ans 1/2. Au cours d'une après-midi passée au parc, l'enfant s'est fait dérober un jouet auquel il tenait de tout son cœur, en l'occurrence, un animal de peluche qui l'a toujours accompagné dans ses voyages. La mère raconte l'incident au père qui, sans songer, dans un mouvement d'irritation, déclare : « Si j'attrape celui qui l'a volé, je lui donnerai un bon coup de pied ! », et le gosse de répondre au père, avec des sanglots dans la voix : « Ne fais pas cela, car le petit garçon ne pourra plus marcher ! » Et l'on dira après cela que les enfants ne s'aperçoivent de rien, qu'ils assistent en témoins inattentifs aux remous parfois violents qui attirent dans leurs spirales les membres d'un même cercle familial. Pascal ne songeait peut-être pas seulement aux détours du cœur humain adulte lorsqu'il écrivait sa phrase célèbre : « Le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas. » Il n'est pas jusqu'aux explications requises par les nombreuses questions de cet âge si curieux qui, malgré l'automatisme fréquent, dénotent une curiosité toujours en éveil. Nous nous souvenons de la difficulté où nous nous sommes trouvés la première fois où notre enfant vit un noir, et qu'après l'avoir examiné attentivement il nous demanda ce qui était arrivé à cet homme ? Et cela à 2 ans 1/2...

Les pédagogues ont coutume de se demander : « A quel âge un jeune enfant comprend qu'il y a des hommes étrangers les uns aux autres et parlant différemment ? » (*Educateurs*, p. 28.)

C'est une question pertinente, malheureusement il est assez difficile d'y répondre, parce que les enquêtes sur cette échelle assez vaste nous manquent. Qu'on nous permette de suggérer, à la suite de certaines observations personnelles dont nous reparlerons ultérieurement, que l'éveil de cette distinction chez un enfant, dont l'éducation aurait fait l'objet d'un souci attentif de la part des parents, pourrait peut-être se situer vers le début de la deuxième année, à condition bien entendu que cet enfant ait eu la possibilité d'être en contact fréquent avec des personnes de nationalité et de langue différentes. Nous ajoutons que même dans un tel cas, il serait encore difficile de faire la part de l'automatisme, de celle de la compréhension, mais d'autre part les exemples de petits enfants de 4 ou 5 ans, parfaitement bilingues, et employant des langues différentes selon les interlocuteurs, ne sont certes pas uniques. Ceci nous permettrait peut-être de conclure que dans l'ordre pratique s'établit, dès cet âge, un sens des distinctions sur le plan social qu'il serait bon d'étudier davantage.

L'enseignement des langues vivantes.

Ce point en litige nous amène à parler immédiatement de l'enseignement des langues vivantes qui, croyons-nous, devrait commencer beaucoup plus tôt qu'on ne le fait ordinairement. Ce problème semble avoir reçu des solutions différentes en Europe et en Amérique. Dans une enquête sur la question telle qu'elle se pose en Europe, nous lisons les lignes suivantes sous la plume du Rev. Fr. Taillon, doyen du Département de l'éducation de l'Université Saint-Joseph, Moncton, Nouveau-Brunswick (Canada) :

> Bien qu'au moins deux langues et souvent trois ou plus soient communément employées dans plusieurs pays d'Europe, les enfants d'Europe ne sont pas initiés à l'étude d'une première langue étrangère avant d'avoir atteint l'âge de 9, 10 ou même 12 ans. L'enseignement d'une ou de plusieurs langues étrangères est introduit dans le *curriculum* au moment opportun, comme tout autre sujet académique, latin ou algèbre, par exemple.

Et l'auteur ajoute en guise d'une conclusion que nous hésitons à faire nôtre :

> Ainsi une fondation est économiquement posée pour une étude fructueuse ultérieure des langues étrangères, ainsi que les linguistes le conseillent, en plein agrément avec les principes essentiels de la science linguistiques et la philosophie du langage.

Dans la suite de son rapport, qui couvre une période de six mois d'études passés en Europe, l'auteur des remarques précédentes, assistant au Congrès de la Fédération internationale des professeurs de langues vivantes tenu à Paris en 1953, fait écho à la remarque très pertinente du Dr Closset, vice-président de la Confédération et professeur de linguistique à l'Université de Liége, qui souligne le point suivant :

> Un enseignement adéquat d'une langue vivante ne doit pas échouer dans son but de promouvoir l'automatisme dans l'emploi de cette langue (*Canadian Education*, vol. IX, n° 3, *june* 54).

Cet automatisme, croyons-nous, ne sera obtenu que si l'enfant est mis en contact avec la langue étrangère à un âge de grande malléabilité comme est celui de la petite enfance. Une expérience de cette méthode est actuellement en cours aux Etats-Unis. Dans des centaines d'écoles primaires ou même des centres universitaires, on offre aux tout-petits de 4 à 11 ans la possibilité de commencer l'étude d'une langue vivante. Cette innovation n'est pas seulement le privilège des régions soi-disant cultivées des côtes de l'Est ou de l'Ouest. Le mouvement est également florissant dans le Middle West, d'ordinaire plutôt lent à s'engager dans de telles expériences. Nous avons eu personnellement l'opportunité de voir des classes à l'œuvre dans le Nebraska, ainsi que des programmes télévisés où des professeurs de nos collèges initiaient par la méthode directe les jeunes enfants de l'école primaire aux rudiments de l'allemand et du français. Nous ne recommandons donc pas qu'on s'engage à l'aveuglette dans ce domaine, mais l'expérience en vaudrait certainement la peine, surtout si l'on songe qu'une con-

naissance tant soit peu utilisable de la langue étrangère décuplerait la valeur des rencontres internationales, qui ont souvent lieu au cours de l'adolescence. L'éducation linguistique nous ayant entraînés quelque peu hors du cadre de la petite enfance, nous voudrions ajouter quelques remarques d'ordre pédagogique, à propos de cette période où l'enfant entre à l'école maternelle. L'entrée dans le monde socialisant de l'école est une révélation pour l'enfant. Quelques minutes de réflexion nous suffisent pour voir ce qu'on en pourrait tirer comme moyen de prédisposition à une compréhension internationale.

Le folklore des autres pays.

Il serait facile par exemple d'étendre la culture enfantine, tout en amusant par une mise en scène de la célébration des différents jours de fête à travers le monde. On pourrait ainsi faire découvrir la fête de la Veille de la mi-été chère aux Suédois, la fête des Lumières, célébrée à travers toutes les Indes, ou le festival des Poupées des Japonais. Un éducateur quelque peu attentif serait à même alors de tirer parti des potentialités d'un âge qui adore le fabuleux et le fantastique, et qui se délecte dans les figurations et les imitations d'autrui. On pourrait également y ajouter l'apprentissage de chansons et danses de pays étrangers. Mais qu'on ne s'y trompe pas, nous ne voulons pas faire de l'enfant un commerçant à l'aise dans tous les pays du monde, parce qu'il aura appris par cœur le *Guide du savoir-vivre international.* Nous voulons seulement, dans les limites de sa compréhension, l'éveiller au fait qu'il n'est pas seul ici-bas, ouvrir lentement les barrières d'un entendement par-dessus les frontières d'un pays qui se limitent trop souvent à celles de l'appartement familial.

L'Histoire.

L'enseignement des langues comme moyen ultérieur de rapprochement international trouve son allié naturel dans celui de l'Histoire. Nous voudrions d'abord parler de la petite histoire, avant de toucher celle avec un grand H qu'on enseigne dans les établissements officiels. L'histoire avec une minuscule représente pour nous les traits fondamentaux et nationaux qui s'acquièrent dans le milieu familial, les attitudes d'esprit souvent étroites que l'enfant fait siennes au contact des adultes qu'il coudoie. Ce n'est certes pas par manque de pédagogie que les Etats totalitaires s'attachaient l'enfant dès sa prime jeunesse. C'est qu'ils croyaient bien pouvoir, dès cet âge, lui conditionner ce que nous appellerons une mentalité fermée, close sur elle-même, réfractaire à tout ce qui n'est pas du parti ou de la race. Nous avons vécu des heures assez sombres sous le signe du racisme pour savoir que le salut de l'espèce humaine n'est pas dans cette direction. C'est au contraire dans une vision aérée des horizons de la planète, avec un retour constant au dénominateur commun de la *nature humaine,* qu'on peut espérer sauver cette malheureuse humanité qui semble plus souvent préoccupée de se détruire que de se préserver.

Nous concevons qu'il n'est pas facile d'atteindre à une vue complète dépouillée de préjudices, surtout lorsque certaines circonstances historiques et sociales, comme c'est le cas du problème noir aux Etats-Unis, contribuent à donner au débat une acuité de tous les jours. Mais d'autre part, si l'on songe aux réflexes imitatifs de l'enfant vis-à-vis des attitudes familiales, on ne peut minimiser l'importance de ce premier contact avec l'histoire vivante, celle qui s'écrit à nos yeux tous les jours et dont nous sommes souvent les participants inconscients, par opposition à l'Histoire morte qui fait plus souvent l'objet de notre curiosité que de notre édification. D'autre part, la cristallisation lente des notions de justice et de coopération que nous avons analysée dans la première partie de notre exposé est nettement influençable par les propos, les attitudes des parents, les jugements de valeur semés ici et là sans plus de préoccupation. Nous sommes tentés, avec tout le respect qui lui est dû, de rappeler les premières lignes de la parabole du Semeur : « Un homme sortit de bonne heure pour semer ; et pendant qu'il semait, une partie du grain tomba sur un terrain rocailleux... » Vous connaissez la suite. La germination des idées est en tout point comparable à celle des grains de blé, avec cette différence que la plupart du temps les idées tombent dans une terre fertile. Car ce que l'enfant accepte et a tendance à formuler d'une manière immédiate, ce sont des jugements de valeur basés sur de simples expériences qui, bien souvent, ne seront jamais effacées par toute une éducation livresque. A une époque où les limites de la terre sont souvent ramenées à celles d'un écran de cinéma ou même d'une télévision, nous devons assumer qu'il n'en est pas toujours selon le dicton populaire : « Tout lui rentre par une oreille et sort par l'autre. »

Quant à l'enseignement de l'Histoire avec une majuscule, il commence bien souvent avant l'âge des études secondaires ; les récits historiques, ressuscitant pour l'enfant des tranches d'événements et le faste des civilisations passées, ou des biographies d'hommes célèbres contribuent pour une grande part à ouvrir les portes du passé. Il n'est pas besoin de rappeler ici les titres des ouvrages fameux, écrits spécialement pour la jeunesse, et qui, nous l'espérons, continueront de peupler les loisirs et de satisfaire, dans une certaine mesure, la curiosité intellectuelle si vive à cet âge. On ne peut qu'encourager la production d'écrits de ce genre ; c'est certainement dans une littérature mettant en valeur le sens de la coopération entre les peuples, les aventures des grands hommes de toutes les nations, qu'on peut espérer à cet âge donner aux enfants une vision agrandie du milieu social où ils évoluent. Une place de choix doit être également faite aux puissants moyens d'évocation qui sont : le cinéma et la télévision. En plus de pouvoir suppléer par l'image là où la parole ne peut que rendre faiblement l'évocation historique, on ne peut s'empêcher de songer que ces moyens de communication nous permettraient, s'ils étaient employés à bon escient, d'offrir aux enfants étrangers un moyen de rencontre ultra-rapide. Serons-nous qualifiés d'utopiste si nous songions que la télévision pourrait fort bien servir de médium pour établir les contacts internationaux entre jeunes des différents pays ? — des programmes faits par des jeunes de différents pays et transmis pour les jeunes d'autres pays, au cours desquels les activités communes ou différentes seraient mises en valeur, ne contribueraient pas peu, croyons-nous, à créer un centre d'intérêt international. Et comme les sta-

tions d'émission devront de plus en plus consacrer un certain nombre d'heures à l'éducation populaire, il nous sera peut-être possible, dans un avenir assez rapproché, d'assister à l'éclosion de tels liens de solidarité. Le problème de l'enseignement de l'Histoire proprement dite a déjà été discuté suffisamment par les Commissions spéciales de l'U. N. E. S. C. O. pour que nous nous en tenions aux conclusions tirées et aux efforts faits dans ce domaine. Qu'il nous suffise de rappeler qu'elle devrait être enseignée en mettant davantage l'accent sur ce qui est du patrimoine commun, en faisant voir que le pays où l'enfant vit n'est qu'un chaînon dans l'immense caravane humaine qui se dirige vers un terme commun connu de son Auteur seul.

L'adolescence.

Nous nous retrouvons finalement en face de l'adolescence au cours de laquelle les structures antérieures ont abouti à la formation de la conscience personnelle. A cette époque de la vie où il semble y avoir un reflux puissant d'une affectivité tournée vers l'autre comme complément de soi, les fréquentations jouent un rôle important, parce qu'elles forment pour ainsi dire la proposition mineure par laquelle on infère rapidement du singulier à l'universel. C'est pourquoi au cours de ces rencontres internationales, qui deviennent de plus en plus fréquentes en Europe où les distances sont relativement courtes, il sera de la plus haute importance que rien ne soit laissé à l'aveuglette. Et il est certain que la connaissance même élémentaire des langues, telle que nous la préconisions plus haut, sera d'une grande assistance dans la juste valorisation des contacts. Les analyses des difficultés de ces contacts, comme ceux relevés sous la plume de M. Despinette dans le numéro d'*Educateur* consacré au « sens international », nous ont, une fois de plus, convaincu de notre prémisse philosophique : il faut aider l'étudiant dans sa recherche de l'homme universel, le même sous tous les climats malgré les oppositions apparentes.

L'école internationale du S. H. A. P. E.

Nous voudrions terminer cet exposé par le récit d'une expérience personnelle. Il y a trois ans, le Suprême Headquarters Allied Powers in Europe, connu plus familièrement sous le nom de S. H. A. P.-E., situé à proximité de Saint-Germain-en-Laye, réalisa la nécessité de fournir aux enfants des militaires bureaucrates, membres des 14 nations stationnées dans ce coin de France, l'opportunité de poursuivre leurs études, depuis l'école maternelle jusqu'aux premières années du cours classique ou du cours moderne. A cet effet, fut fondé ce qu'on appelle aujourd'hui le S. H. A. P. E. Village School, dont l'épanouissement fut en tout point comparable à celui des tribus les plus prolifiques. De 18 élèves en 1952, la petite communauté est passée au nombre de 570 en mars 1955, date de notre visite. Sous la direction de M. Tallard, éducateur profondément pénétré du sens de la mission qui lui incombe, et vraiment désireux de travailler dans la perspective que nous discutons actuellement, l'école offre un modèle miniature d'un établissement tout entier tourné vers la promotion d'une éducation du sens international chez les jeunes. Soutenue par le gouvernement français et rattachée au lycée de Saint-Germain, cette école mixte groupe des enfants des 14 nations, répartis dans les proportions suivantes : 50 pour 100 de Français, 30 pour 100 d'Anglais et d'Américains ; les autres se distribuent dans les proportions suivantes : 40 Hollandais, 15 Turcs, 15 Italiens, etc.

Le français est naturellement la langue de base que tous les enfants apprennent depuis l'école maternelle jusqu'aux classes supérieures. Mais comme ces enfants, après un séjour en France de deux ou trois ans selon les cas, retourneront dans leur pays d'origine, il faut également qu'ils gardent contact avec leur langue maternelle. A cet effet, six heures par semaine sont consacrées à l'étude de cette dernière. Inutile de dire que ces cours spéciaux sont donnés par des professeurs fournis par les pays respectifs. Au cours d'entretiens qu'ils ont eu la bienveillance de nous accorder, les professeurs de ces différentes langues ont corroboré notre position sur l'éducation linguistique. Il n'y a aucun conflit pour la majorité de ces enfants qui passent aussi bien d'une langue à l'autre sans aucune confusion. Une visite des classes nous a également convaincu de cet état de choses : des enfants italiens ou hollandais qui ne savaient pas un mot de français à leur entrée en octobre sont maintenant à même de lire et de répondre à des questions dans cette langue nouvelle pour eux. De retour à la maison, ils sont de nouveau en contact avec la langue maternelle. Jusqu'à quel point ils sont conscients de ce dualisme, nous ne saurions le dire encore ; mais nous pensons à ce moment au petit Hollandais de 5 ans, à qui nous demandions d'où il venait : « De la Hollande, répondait-il, et je suis Français aussi ! »

Les jeux réunissent tous les citoyens de cette petite Société des Nations. Les premiers mois, un certain ajustement se fait : il y a tant de barrières à ouvrir ! Puis le mélange est presque parfait, et les directives du jeu se donnent en français. Un seul groupe, de l'avis du directeur, semble maintenir son isolement : ce sont les Britanniques.

L'enseignement général est fait dans le même sens. En exposant les découvertes scientifiques aux plus âgés, on met l'accent sur l'apport collectif. On s'efforce de faire voir qu'une idée ancienne trouve souvent à se faire jour avec l'apparition de moyens techniques nouveaux. Par exemple, à l'occasion de la découverte de la pénicilline par Sir R. Fleming, on rappelle qu'en 1895 on trouvait déjà à l'Université de Lyon une thèse en pharmacie sur le pouvoir microbicide. Aucune suite n'avait été donnée aux faits présentés, faute de crédits et de laboratoires suffisants.

L'enseignement de la géographie se fait sur deux plans différents : il y a des cours en commun portant sur les faits généraux de la topographie terrestre : qu'est-ce qu'un fleuve, un delta, un continent, etc. ? Puis, dans leurs classes particulières, les professeurs des différentes nations reprennent ces données en les appliquant au pays respectif des enfants. Il existe également un enseignement de l'Histoire qui s'adresse à tous les élèves et où l'on traite les problèmes en tranches verticales : par exemple, le problème de l'habitation. En faisant voir l'évolution de la construction, on s'attache à exposer comment, sous les mêmes latitudes et des températures similaires, on trouve une certaine conformité dans le genre

d'habitation, les matériaux et les besoins étant les mêmes ; on y joint l'étude des coutumes, comme celle du déjeuner si différent en Angleterre et en Amérique, comparée à la France. On cherche à donner le pourquoi dans le but d'éveiller l'esprit de compréhension. On leur dira les raisons qui vont du climat plus froid dans un pays que dans l'autre aux distances qui ne permettent pas le retour à la maison pour le déjeuner, d'où la nécessité d'un plus large petit déjeuner qui tiendra lieu de déjeuner français. Comme l'écrivait judicieusement Alexandre Rey Herme, dans son pénétrant article paru dans le numéro spécial d'*Educateur* :

L'attitude internationaale de l'adolescent va dépendre, en grande partie, du biais affectif par lequel il entrera en contact avec tel ou tel autre pays...

Et plus loin :

Si le premier Anglais avec lequel l'adolescent se trouve en rapport lui paraît une personnalité remarquable, correspondant de loin ou de près à l'idéal d'homme qu'il porte confusément en lui, le bénéfice en retentira sur l'Angleterre tout entière.

Nous ne pouvons que faire nôtres ces remarques, qui font bien voir la primauté du singulier dans le jugement de valeur porté par l'enfant. Nous pensons à cette petite Anglaise de 15 ans qui se montrait tout à fait dégoûtée de l'habitude qu'ont les Français de tremper leur pain dans la soupe ou le café. Sa vision fut tout autre lorsqu'un éducateur lui expliqua l'origine de cette coutume : « Dans mon pays d'Auvergne, disait-il, il n'y a pas de cela si longtemps, chacun cuisait son pain. Et ces pains, qu'on mangeait dans la quinzaine, pesaient souvent jusqu'à 35 livres. Inutile de dire qu'après quatre ou cinq jours, ils étaient durs et secs comme pierre. D'où l'habitude que vous trouvez si dégoûtante, et qui a persisté. Il fallait bien tremper son pain dans la soupe ou le café pour le ramollir. » On voit ici comment la compréhension des mœurs d'un pays est souvent à la base du développement d'une mentalité réellement internationale. On n'éveille pas une telle mentalité par la seule lecture des faits historiques ou la visite des monuments fameux. C'est par des individus, avec leurs manières de vivre si différentes de la nôtre, qu'on entre en contact avec un peuple, qu'on apprend à le connaître et à l'aimer. Plût au ciel que tous les étrangers trouvassent toujours des guides aussi bienveillants et aussi sympathiques que celui de notre petite Anglaise. En quittant cette école internationale, logée dans le vieux château d'Hennemond, nous avons senti plus profondément qu'à aucun autre moment consacré à l'organisation et à la rédaction de ces quelques pensées, le bien-fondé et la grandeur des efforts accomplis par votre Bureau international, pour donner aux jeunes gens des pays différents un autre terrain de rencontre que celui des champs de batailles internationaux et des cimetières si nombreux, où dormant tous à l'ombre de la même croix, ils nous laissent le témoignage irrécusable de leur désir d'établir un ordre fondé sur une compréhension qui transcende celle des intérêts purement nationaux.

LETTRE COLLECTIVE DE L'ÉPISCOPAT ALGÉRIEN (1)

Les chrétiens et la paix en Algérie

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Les événements tragiques qui endeuillent l'Algérie et le désarroi qui en résulte en beaucoup d'esprits nous amènent, une fois encore, à nous adresser à vous collectivement.

En tant que chefs spirituels des diocèses algériens, nous souhaitons que vous trouviez, dans cette lettre commune, avec l'assurance de notre paternelle sollicitude, des principes sûrs pour régler vos sentiments et votre conduite et, en même temps, des motifs élevés pour soutenir votre courage, face à l'avenir de ce pays, où Dieu vous a donné de vivre et de travailler.

Nous savons que beaucoup d'entre vous, préoccupés avant tout de marcher dans la voie du devoir, s'efforcent d'éclairer leurs recherches et leurs décisions par les lumières de la foi et de la vérité morale et attendent de leurs chefs religieux des paroles qui les guident dans leurs tâches civiques et sociales.

D'aucuns, au contraire, s'étonneront que des évêques, chargés de régir les âmes au plan des réalités religieuses, se mêlent d'intervenir en des problèmes qui sont d'ordre temporel et échappent, affirme-t-on, à la compétence de l'Eglise.

Cette dernière attitude procède en son fond d'une idée juste, idée qui est à la base des sociétés modernes, idée, au surplus, évangélique et chrétienne : la distinction des pouvoirs temporels et spirituels. Aussi bien nous fournit-elle l'occasion de vous apporter quelques éclaircissements sur un point qui n'est pas étranger à l'avènement de la paix en Algérie.

I. — Problèmes de référence à Dieu

Affirmons d'abord le principe essentiel : le spirituel relève de l'autorité religieuse et le temporel de l'autorité civile. Chacune de ces autorités est souveraine en son ordre et indépendante de l'autre.

Pour son compte, l'Eglise ne se reconnaît aucun mandat pour l'organisation de la cité ou de la nation, pour la fixation des rapports entre citoyens ou entre peuples, pour la conduite des affaires politiques ou économiques. Tout cela relève de l'autorité propre de l'Etat, et les citoyens ont toute liberté d'opinion sur les structures et les méthodes qu'ils estiment les plus aptes à procurer le bien commun de la société.

Mais si les pouvoirs sont distincts, la réa-

(1) D'après *la Semaine religieuse d'Alger* du 22. 9. 1955. Les notes sont de *la D. C.*

lité qu'ils atteignent est mêlée et complexe. Dans le courant de la vie, le spirituel ne se laisse pas aisément séparer du temporel. Nos pensées et nos actions les plus ordinaires, outre leur portée humaine et sociale, retentissent aussi dans l'ordre moral et spirituel, ne serait-ce que par la rectitude et la charité des intentions qui doivent les animer.

En tout cas, dans leurs libres choix, les hommes, les groupements, les Etats ne peuvent s'affranchir des limites fixées par le droit naturel et les préceptes de la morale. Surtout dans les décisions qui engagent le plus à fond la dignité et la destinée de la personne humaine et le bien commun de la société, ils ont à se conformer à l'ordre voulu de Dieu, tel que le peut connaître la droite raison éclairée par la foi. Et c'est là qu'intervient légitimement l'autorité établie par Dieu, gardienne de la vérité morale.

Si l'Eglise n'a pas qualité pour légiférer en matière civile, nationale ou internationale, elle tient de Dieu la mission de juger de ce qui est contraire ou conforme à la vraie nature de l'homme, au bon ordre social, à leur orientation vers la destinée surnaturelle.

Ainsi donc, quand l'Eglise prend position sur des questions d'intérêt économique ou politique, elle ne le fait qu'en vertu d'un devoir de sa charge, parce que l'intérêt supérieur des âmes est en cause.

Dans de tels cas, son intervention, loin de paralyser l'exercice du pouvoir civil, ne fait que le consacrer et l'aider, en lui permettant de ne pas dévier de la poursuite de son but ; loin de brimer la liberté des citoyens, elle lui ouvre son véritable champ d'expansion, l'empêche de gaspiller les authentiques valeurs humaines et l'oriente vers les vertus qui font les hommes meilleurs et les peuples heureux.

Prétendre qu'on doive faire abstraction de ses convictions religieuses, lorsqu'on traite des affaires de la cité, c'est tomber dans l'erreur selon laquelle la société civile peut être organisée indépendamment de toute référence à une règle morale et à la foi en Dieu. Cette erreur a été souvent condamnée par les Souverains Pontifes.

S. S. le Pape Pie XII écrivait déjà dans sa première Encyclique (*Summi pontificatus*, 20 octobre 1939) : « Il est certain que la racine profonde et dernière des maux que Nous déplorons dans la société moderne est la négation et le rejet d'une règle de moralité universelle, soit dans la vie individuelle, soit dans la vie sociale et dans les relations internationales : c'est-à-dire la méconnaissance et l'oubli, si répandus de nos jours, de la loi naturelle elle-même, laquelle trouve son fondement en Dieu, Créateur tout-puissant et Père de tous, suprême et absolu Législateur, omniscient et juste vengeur des actions humaines. Quand Dieu est renié, toute base de moralité s'en trouve ébranlée. » (1) Et le Souverain Pontife condamnait expressément « l'erreur contenue dans les conceptions qui n'hésitent pas à délier l'autorité civile de toute dépendance à l'égard de l'Etre suprême, cause suprême et Maître absolu soit de l'homme, soit de la société, et de tout lien avec la loi transcendante qui dérive de Dieu comme de sa première source » (2).

Réfléchissant sur ces principes, vous comprendrez mieux, nos très chers Frères, dans quel esprit nous vous parlons aujourd'hui et quelles réactions vraiment chrétiennes nous attendons de votre esprit de foi.

En insistant sur vos responsabilités actuelles de chrétiens en Algérie, nous sommes amenés, il est vrai, à vous demander de rudes efforts et à vous rappeler de nécessaires sacrifices. Mais le devoir accompli sous le regard de Dieu et avec le secours de sa grâce vous donnera les vraies joies surnaturelles promises aux fidèles serviteurs et préparera, pour vous et tous ceux qui vivent en solidarité avec vous, l'avenir meilleur que vous souhaitez.

II. — Problèmes de pacification

Nous constatons avec une grand peine, nos très chers Frères, que les ressentiments et les douleurs qui déchirent tant d'âmes risquent de retarder le retour de la paix, bien essentiel et vital de tout pays qui veut vivre et grandir.

Nous rappelons que les meurtres et les attentats contre la vie et les biens d'autrui sont des crimes que la morale réprouve. « Tu ne tueras pas » est un commandement de Dieu.

Même dans les circonstances les plus difficiles, il importe avant tout que les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté gardent leur sang-froid.

Dans le cas d'une agression effective actuelle, il est légitime de se défendre contre un agresseur injuste ; mais il n'est pas permis à des particuliers de se substituer aux pouvoirs publics pour garantir la sécurité publique, encore moins pour punir les coupables. La vengeance est interdite ; le recours aux représailles peut être l'origine d'une série infinie de malheurs, sans parler des rancunes inextinguibles qu'il ne manque pas de provoquer. Il faut penser à l'avenir, que des actes injustes et des paroles irréfléchies pourraient compromettre et que nous avons le devoir de préparer.

En ce qui concerne la force publique, ce qui fait la noblesse de son rôle, c'est de rouvrir les routes de la paix et de rendre possible l'exercice normal de la justice publique.

Justice publique, nous entendons par là, nos très chers Frères, non seulement la justice des tribunaux, à qui il revient, en tout pays civilisé, de dire impartialement le droit ou le tort de chacun, de relaxer l'innocent et de punir le coupable, mais encore cette justice plus vaste, inscrite dans la loi et les institutions, destinée à garantir l'exercice normal des droits et libertés de tous les citoyens. Il nous semble que si se développaient, dans nos institutions algériennes, à tous les plans de la politique et de l'économie, les garan-

(1) *D. C.*, n° 907 des 5-20. 12. 1939, col. 1257.

(2) *Ibid.*, col. 1262.

ties d'une parfaite équité pour tous, une grande cause de violence serait arrachée des esprits.

Mais cette paix de l'ordre public viendra-t-elle jamais si elle n'est pas d'abord dans les cœurs ? Car quelles que soient la bonne volonté et la justice des hommes, elles seront toujours trop courtes pour réduire d'emblée tout ce qui oppose et sépare, pour apaiser toutes les souffrances qui accablent les âmes. C'est alors que nous osons vous rappeler, nos très chers Frères, la grande force pacifiante qu'est la confiance en Dieu.

Il y a une justice de Dieu, supérieure à la nôtre, qui fait le départ exact du bien et du mal et rend à chacun selon ses œuvres. Il n'y a de juste vengeur que Dieu. En appeler à cette justice suprême, ce n'est pas abdication du droit, ni lâche résignation devant le mal, c'est vertu de notre foi et de notre espérance de chrétiens, c'est source de courage pour exalter nos recherches, mais c'est aussi un apaisement pour tous les cœurs meurtris.

Cette confiance en Dieu, cultivée dans la prière, fait mieux qu'apaiser et désarmer les fureurs néfastes de la haine, elle recrée le climat où recommence de fleurir l'amour fraternel. Car, s'il n'y a pas de paix sans la certitude de la justice, il n'y en a pas non plus sans un commencement d'amour. Rien de grand ne se fait sans amour. Et la paix est si grande chose qu'il y faut une part généreuse et désintéressée de notre cœur.

La loi d'aimer Dieu et notre prochain est une loi de salut pour tout homme, pour tout pays et pour la communauté internationale. Elle est la racine profonde de la paix.

Aimer le prochain, cela veut dire un effort loyal, persévérant, pour tenir notre âme ouverte à tout besoin et à tout appel, pour nous connaître, nous respecter, nous aider les uns les autres, puisque nous sommes également créatures de Dieu, et même, aux heures de grandes amertumes et déceptions, pour ne pas refuser le nécessaire pardon mutuel.

Puisse s'implanter en vous, nos très chers Frères, ce sens de la communauté qui, s'il n'empêche pas les heurts, exclut du moins la rancune, la vengeance, le refus de vivre ensemble, de comprendre et d'aimer.

III. — Problèmes économiques et sociaux

Nous n'irions pas assez avant dans la recherche des conditions de la paix, si nous ne rappelions pas à votre attention, nos très chers Frères, l'acuité des problèmes économiques et sociaux qui se posent en ce pays.

Nous ne pouvons d'ailleurs ici qu'évoquer brièvement certains faits et les éclairer de quelques chiffres.

Un des droits essentiels de l'homme est de pouvoir vivre, lui et sa famille, de son travail ; or, sur une population totale de 9 370 000 habitants, y compris les territoires du Sud, l'Algérie compte environ 800 000 hommes en chômage ou sans emploi. De quoi vivent ces êtres humains ? On répond : « De ressources d'origine inconnue ». C'est avouer que ces hommes, malgré les efforts persévéramment déployés et les progrès réalisés, connaissent une affreuse misère, qu'ils n'ont pas le minimum nécessaire pour mener une vie humaine, qu'ils sont aux prises avec les angoisses de la faim, avec les tares de la sous-alimentation.

La famille, pour s'épanouir, a besoin d'un véritable foyer. « Donnez-lui, dit S. S. Pie XII, l'espace, l'air et la lumière. » Vous n'avez qu'à visiter certains misérables gourbis du bled ou les bidonvilles qui marquent les banlieues de nos cités comme de gigantesques abcès de misères, pour vous rendre compte, nos très chers Frères, de l'intensité des détresses, des déchéances, des souffrances qui accablent des masses humaines vivant tout près de nous.

La misère est si étendue qu'elle a donné naissance à ce qu'on a appelé l'émigration de la faim. Si le travail des Nord-Africains dans la métropole apporte un palliatif appréciable à l'insuffisance des ressources locales, les conditions de vie de ces émigrants sont souvent inhumaines ; séparés pour la plupart de leurs familles, ils ont de grandes difficultés à obtenir la sécurité de l'emploi et un logement convenable.

Devant de telles situations, où les droits et les besoins les plus élémentaires sont tenus en échec, un homme de bonne volonté peut-il rester indifférent ? L'indigence du pauvre crie vers Dieu ; elle crie aussi vers nous ; et de quelque manière, elle nous accuse tous.

On se doute aisément qu'une telle misère constitue une sérieuse menace pour la paix, et un obstacle à son retour. L'amélioration des niveaux de vie des masses déshéritées est une condition essentielle de la création d'un esprit fraternel et communautaire, base de la véritable concorde entre les hommes.

A ces problèmes, dont nous ne méconnaissons pas la complexité ni l'extrême difficulté, il ne nous appartient pas de proposer des solutions techniques. Mais il y a des exigences d'ordre moral qu'il est de notre devoir de signaler :

1° Et d'abord, on ne doit pas, pour résoudre ces problèmes, prendre des mesures qui seraient une offense à la dignité de la personne humaine, un outrage à la famille et une violation du droit naturel établi par Dieu. Ces faux remèdes seraient pires que le mal.

Certains auraient envisagé, comme moyen susceptible d'enrayer le développement de la misère, la limitation légale des naissances.

Nous rappelons que la morale condamne, non seulement l'avortement, qui, pour les chrétiens, est puni de peines spirituelles sévères, mais aussi l'emploi de procédés ou moyens destinés à « vicier l'acte de la nature » (Pie XI, Encyclique *Casti connubii*, 31 décembre 1930) (3). Parlant des « moyens préventifs et des pratiques abortives », Pie XII a déclaré que ce sont « des tentatives aberrantes » et qu'ils sont « à rejeter absolument ». (Pie XII, Allocution, 7 septembre 1953.) (4)

(3) *D. C.*, n° 551, du 31. 1. 1931, col. 268.
(4) *D. C.*, n° 1157, du 4. 10. 1953, col. 1226.

2° Il est certain que pour évacuer la misère et le paupérisme, il faudra produire en plus grande abondance les biens nécessaires à la vie et faire en sorte qu'ils ne soient pas hors de la portée de ceux qui en ont le plus urgent besoin.

Les Etats et les organismes internationaux doivent avoir de plus en plus le souci et les moyens d'orienter les courants économiques mondiaux et régionaux de manière à répondre aux nécessités vitales des populations déshéritées.

Mais on évitera, en ce domaine comme en d'autres, une emprise étatique telle qu'elle paralyserait l'initiative privée. Il faut favoriser, au contraire, les activités intelligentes et généreuses des citoyens. Et l'intérêt est grand de susciter en Algérie et dans toutes les couches de la population, de véritables pionniers et initiateurs, capables, par leur élan, de stimuler et d'entraîner leurs pairs dans des voies nouvelles, et d'instaurer des modes de travail et de rémunération profondément humains, répondant aux nécessités de l'heure et animés d'un grand souffle de fraternité.

3° Produire ne suffit pas. Une meilleure circulation et une meilleure répartition des ressources sont nécessaires. Elles ne sauraient être abandonnées au seul jeu des forces aveugles ou intéressées de l'économie. Elles ne se feront pas, en Algérie, sans un sens profond de l'humain et sans une volonté de désintéressement authentique, voire de vrais sacrifices de la part de ceux qui sont avantagés par l'organisation sociale actuelle.

Non pas que nous voulions prôner une charité qui ne serait que de bienfaisance, d'aumônes. Souvent la générosité la plus intelligente et la plus efficace consistera à investir dans le pays même, au risque d'un moindre rendement immédiat, les ressources disponibles, afin de contribuer à un meilleur équipement général et de distribuer de plus amples et plus nombreux salaires. Une économie fondée vraiment sur l'homme se donne normalement comme première tâche de subvenir d'abord à ses pénuries les plus graves et lui assure, avant tout, par du travail, le pain de sa famille. L'homme reste toujours le capital le plus précieux d'un pays et c'est lui qu'il faut, le premier, mettre en valeur, pour lui-même, et par des moyens au niveau de ses faiblesses et de ses retards.

En conséquence, nous souhaitons vivement qu'une certaine harmonie, facteur important de paix sociale, s'établisse entre les niveaux de vie de tous les habitants de l'Algérie, excluant, par un effort de vertu, certains luxes plus choquants ici qu'ailleurs, et cherchant à mettre chacun, si humble soit-il, en situation d'espérer et de s'épanouir.

4° Nous ne sortirons pas du plan moral de justice et de charité où nous nous sommes placés, en ajoutant que, devant les difficultés économiques si graves de l'Algérie, la France métropolitaine a des responsabilités inéluctables. Vouloir les esquiver ou les minimiser, sous la pression d'intérêts particularistes, serait une grave injustice.

L'aide économique et financière de la France apparaît de plus en plus, après un long retard, comme le facteur déterminant l'accession de l'Algérie à un stade socialement meilleur et donc comme une condition importante de la paix.

IV. — Problèmes politiques

L'évolution politique d'un pays comme l'Algérie, aux populations très variées, à l'un des carrefours de l'Orient et de l'Occident, obéit à des impulsions complexes, où les conjonctures ethniques, historiques, géographiques, culturelles, jouent un rôle difficile à analyser et à contrôler. Les aspirations les plus modestes d'un colon ou d'un fellah y côtoient des problèmes de dimensions mondiales. Sensible au plus haut point aux remous des peuples, l'Algérie en subit les contrecoups sous forme de déchirements intérieurs prompts à se tourner en passions exaspérées.

Il n'est pas de notre compétence ni de l'objet de cette lettre de démêler tant de poussées apparentes ou confuses. Il ne nous appartient pas davantage de formuler des hypothèses ni de proposer des plans pour résoudre les difficultés qui se posent.

C'est affaire aux pouvoirs responsables de conduire l'Algérie à travers les incertitudes du moment, vers son meilleur destin. Que les choix soient difficiles, que les routes de l'avenir soient semées d'obstacles et de risques, qu'il y faille apporter beaucoup de sagesse et de largeur de vue, c'est l'évidence même, et c'est une grave raison qui nous fait vous demander, nos très chers Frères, de prier pour ceux qui ont la responsabilité des décisions à prendre.

Cependant, il y a des impératifs d'ordre moral, impliquant le respect des personnes, de leur égalité foncière et de leur devenir fraternel, qui s'imposent en toutes hypothèses :

1° L'accession de tous les éléments de la population aux divers degrés de la culture, à l'exercice des responsabilités civiques et aux charges de la fonction publique doit être assurée, de telle manière qu'aucun groupe ne puisse s'estimer frustré ni lésé dans l'exercice de ses droits. Promouvoir sans tarder une éducation civique adaptée et généralisée est l'une des obligations du moment.

2° On ne s'orientera vers des solutions équitables et pacifiques qu'en tenant compte des caractères particuliers de l'Algérie, de ses conditions ethniques et géographiques, de son originalité due à la coexistence de plusieurs familles spirituelles, notamment la musulmane, la chrétienne et l'israélite ; faites pour s'entendre, elles sont appelées à vivre étroitement associées pour conduire l'Algérie vers un avenir de progrès.

Assurer la libre expression des aspirations légitimes, respecter les valeurs profondes des civilisations et des cultures, favoriser entre les groupes humains les relations, non seule-

ment de mutuelle tolérance, mais aussi de compréhension et d'amicale coopération, rechercher les formes communes où s'exprimera l'accord des volontés en vue du progrès civique ou politique, nous pensons que ce sont là des indications générales qu'on ne saurait négliger sans compromettre les chances de l'avenir algérien.

3° C'est dans un climat d'amitié que les problèmes les plus difficiles pourront être résolus ; les orientations pacifiques seront le fruit d'une multitude de contacts fraternels permettant à tous les droits de s'exprimer librement. La règle absolue de ces efforts doit être la recherche désintéressée du bien commun de tous, base nécessaire d'une véritable communauté fraternelle. Le dialogue, l'échange, la rencontre amicale sont éminemment souhaitables, entre les individus comme entre les groupes, à tous les échelons des responsabilités sociales et civiques ; leur forme la plus efficace, vraie messagère de paix, est celle de tous les jours, de tout le monde, dans les occasions et circonstances les plus ordinaires de la vie.

Parmi les bases d'une saine politique communautaire en Algérie, il ne faudra pas omettre les institutions et les œuvres qui, sur les plans de la profession, de l'éducation, de la famille, des loisirs, tendront à provoquer et faciliter les contacts entre les éléments divers de la population, sur une base de parfaite égalité et liberté.

Nos très chers Frères,

L'ensemble des remarques que nous venons de vous exposer n'a pas la prétention d'avoir tout approfondi de votre devoir et de votre idéal chrétien en Algérie.

Cependant, notre but serait atteint, si vous aviez compris quelle grande tâche Dieu vous y propose toujours et combien elle mérite votre réflexion et votre courage.

Aux heures mauvaises, la tentation est forte de céder à la rancœur, au découragement, aux psychoses démoralisantes, qui font le jeu de l'anarchie et du désordre.

Plus que jamais ce pays a besoin de la vaillance et du travail de tous ses enfants.

L'avenir est à ceux qui le construiront selon les voies de Dieu.

Avec la grâce de Dieu, nous en avons le ferme espoir, tous les hommes de bonne volonté, unis dans un même élan de confiance, réussiront à surmonter leurs épreuves, à relever leurs ruines, à donner à l'Algérie un visage nouveau, un sol plus prospère, une âme plus fraternelle.

Le 15 septembre 1955.

† Léon-Etienne Duval, *archevêque d'Alger ;* † Bertrand Lacaste, *évêque d'Oran ;* † Paul Pinier, *évêque de Constantine et d'Hippone ;* † Georges Mercier, *vicaire apostolique de Ghardaïa.*

Cette lettre sera lue en chaire dans les églises et chapelles du diocèse, les dimanches qui en suivront la réception.

Déclaration de l'équipe nationale de *Pax Christi*

Paris, le 16 septembre 1955.

L'équipe nationale de la section française du Mouvement international *Pax Christi* (1), émue par les tragiques événements dont le Maroc et l'Algérie ont été le théâtre ces dernières semaines, appelle tous les membres français du Mouvement à la prière, à la vigilance et à l'action pacificatrice.

I. — A la prière

L'équipe nationale demande aux délégués diocésains et paroissiaux de *Pax Christi* de faire en sorte qu'un vaste mouvement de prière soit rapidement déclenché, notamment en faisant célébrer des messes dans les paroisses et en confiant les intentions de l'Afrique du Nord aux communautés priantes locales.

En Algérie et au Maroc, des hommes souffrent dans leur chair ou leurs affections, des hommes meurent, des hommes sont en tentation de haine, des hommes cherchent la justice et la paix. Pour les uns et pour les autres, les catholiques doivent sans relâche demander à Dieu le don de sa miséricorde, de sa lumière, de son amour et de sa paix.

II. — A la vigilance

L'équipe nationale appelle à la vigilance parce que la conjoncture que traverse actuellement l'Afrique du Nord est une conjoncture où la justice est constamment en péril. Soumise à l'arbitraire et à la passion des parties en cause, elle risque d'être gravement violée et elle l'est, en fait, tant par les actes de terrorisme dont l'horreur ne doit cesser d'être dénoncée, que par les actions punitives, quand elles croient efficaces de répondre à des crimes par d'autres crimes.

L'équipe nationale croit utile de rappeler que même lorsqu'il s'agit d'une juste cause « les procédés efficaces ne sont pas tous défendables aux yeux de qui possède un sens exact et raisonnable de la justice », ainsi que l'affirmait le Souverain Pontife, le 3 octobre 1953, aux juristes rassemblés à Rome pour le IVe Congrès international de droit pénal (2).

Dans ce même discours, Pie XII, après avoir dénoncé catégoriquement les actes ou procédés qui devaient être appelés « crimes » ou « délits », définissait les normes morales et juridiques auxquelles doit se soumettre l'action punitive.

En aucun cas, sous prétexte de « faire justice », on ne peut recourir à des procédés que la morale et la justice réprouvent : arrestations arbitraires, tortures, représailles collectives, etc. L'instruction, le jugement et la sanction, comme éventuellement la détermination de la « faute collective », doivent, autant que possible, échapper à l'arbitraire et à la passion des parties en cause.

L'équipe nationale appelle encore à la vigilance parce que des actes immoraux peuvent être, consciemment ou non, commandés. Pie XII disait encore le 3 octobre 1953 : « Aucune instance supérieure n'est habilitée à commander un acte immoral ; il n'existe aucun droit, aucune obligation, aucune permission d'accomplir un acte en soi immoral, même s'il est commandé, même si le refus d'agir entraîne les pires dommages personnels. » (3)

(1) L'équipe nationale se compose de S. Exc. Mgr Théas, évêque de Tarbes et Lourdes, président ; du chanoine Lalande, des RR. PP. Bosc, S. J. ; Ducatillon, O. P., et Guissard, A. A., et de MM. J.-P. Dubois-Dumée, Joseph Folliet et Maurice Vaussard. (*N. D. L. R.*)

(2) *D. C.*, n° 1159, du 1. 11. 1953, col. 1352. (*N. D. L. R.*)

(3) *Ibid.*, col. 1356. (*N. D. L. R.*)

Vigilance aussi parce que les chrétiens seraient ravement coupables s'ils se laissaient passivement ntraîner — à plus forte raison s'ils poussaient ux-mêmes — à « une guerre moderne que n'exi.erait pas la nécessité inconditionnée de se éfendre ».

A la vigilance enfin, car la tentation peut être rande de tomber dans la haine collective, de euple à peuple, ce qui « est toujours une injusice absurde et indigne de l'homme », disait 'ie XII à *Pax Christi* le 13 septembre 1952 (4).

II. — A l'action pacificatrice

L'équipe nationale appelle les catholiques de 'rance à agir pour la paix, car il leur est posible de marquer autrement que par des paroles ı fraternité qu'ils professent.

Il leur est possible notamment, et c'est leur evoir, de vivre concrètement, au jour le jour, ette fraternité avec les musulmans qui vivent en 'rance à leurs côtés.

Les catholiques peuvent aussi et doivent agir our la paix franco-musulmane en mettant en eu les forces spirituelles et morales dont ils disosent pour empêcher que se développe toute sychose de haine, de fanatisme, d'indifférence ou e désespoir.

Il peut enfin y avoir des cas où des catholiques uront à faire parler leur conscience devant des ctes d'injustice qualifiés, de quelque côté qu'ils oient perpétrés. A ces catholiques qui, en tout tat de cause, devront être compétents et bien nformés, l'équipe nationale demande de n'avoir 'autre préoccupation que la défense de la seule ustice, dans la fidélité la plus rigoureuse à la érité et à la charité.

Aotion du XXXIe Conseil national de la J.O.C.

sur les événements d'Afrique du Nord (*)

Les dirigeants fédéraux de la J. O. C. franaise, réunis dans leur XXXIe Conseil national, près avoir étudié attentivement la situation en ıfrique du Nord

DENONCENT

Les conditions de vie infligées à l'immense najorité d'un peuple asservi à une misère d'auant plus révoltante qu'elle contraste avec le uxe insolent de quelques minorités.

L'injuste et inacceptable discrimination raciale ıratiquée dans tous les domaines, entre autres lans l'instruction, dans l'emploi, dans la rémunéation du travail.

L'évolution des événements qui a conduit ces ıeuples à croire que seule la violence pourrait ıpporter un changement à leur situation et a par à même provoqué l'opposition brutale de deux aces.

L'aveuglement de l'opinion et tout appel à la iaine quel qu'en soit l'auteur et le moyen (presse, 'adio, cinéma, actes de provocation, émeutes, 'épression, arrestations arbitraires).

CONSTATENT

Le profond désarroi dans la conscience des eunes, rappelés ou maintenus sous les drapeaux ıui se demandent comment ils pourront par là sauver les vraies valeurs de civilisation, ce que beaucoup faisaient déjà dans une vie quotidienne courageuse. Ils voudraient avoir l'assurance de n'être jamais utilisés comme des mercenaires, mais de contribuer à servir la cause de la justice et de la paix.

RAPPELLENT

Les multiples et graves conséquences, déjà actuelles et à venir, pour les familles ouvrières et pour les jeunes travailleurs eux-mêmes, d'un tel départ dans l'incertitude de la situation économique et sociale (salaires, formation professionnelle, reclassement possible, etc.).

PROCLAMENT

L'éminente et inviolable dignité de toute personne humaine ; créature de Dieu.

Leur étroite solidarité avec tous ceux qui dans les douloureux événements refusent de se laisser gagner par la haine, luttent pour le respect des droits de tous à la vie et agissent pour la construction d'une société conforme à la dignité humaine.

La légitimité des aspirations de tous les hommes, et particulièrement de chaque jeune travailleur, quelles que soient leur race et leur religion, à l'épanouissement total de leur personne, par l'accession à leur propre culture et à la responsabilité.

Le droit de tous au respect, par la loi et dans les faits, des libertés essentielles d'opinion, d'expression, d'association, etc.

L'urgence pour les responsables des destinées de notre pays

a) de répondre aux inquiétudes de la jeunesse française dans la mission qu'on lui demande d'accomplir ;

b) d'envisager toutes les solutions susceptibles de mettre fin à un conflit engendrant la misère et la douleur des peuples, qui, de part et d'autre, aspirent à la justice, à la paix et qui dans le passé n'ont pas hésité à se sacrifier ensemble pour la défense de valeurs faisant la grandeur de l'humanité.

S'ENGAGENT

1° A mener dans l'immédiat toutes actions représentatives auprès du gouvernement et des ministères intéressés afin d'obtenir les réponses à toutes les exigences contenues dans la présente motion.

— A faire connaître à l'ensemble de la jeunesse ouvrière les réponses qui seront obtenues, les positions prises par ceux qui actuellement tiennent en mains les destinées du pays ;

2° A intensifier leur action avec la jeunesse ouvrière du pays :

— pour permettre à tous les jeunes travailleurs de se faire, à la mesure de la gravité des événements, une opinion personnelle dépourvue de passion et conforme à la justice, à la charité ;

— *pour permettre à tous les jeunes Nord-Africains résidant en France*

d'obtenir des conditions de vie égales à celles des jeunes Français ;

de trouver une véritable fraternité et leur place dans toutes les communautés et les collectivités existantes.

3° A agir avec tous les jeunes soldats pour qu'ils ne se laissent pas prendre par le climat de haine, mais puissent rechercher sur place, avec tous les hommes qui y vivent, toutes les occasions de bâtir une authentique fraternité.

4° A renforcer dans la prière et dans l'action les liens qui les unissent aux J. O. C. d'Afrique du Nord.

---

(4) *D. C.*, n° 1134, du 16. 11 1952, col. 1413. (*N. D. L. R.*)

(*) Ce Congrès, qui réunissait 200 dirigeants fédéraux le la J. O. C., s'est tenu à Versailles les 17, 18 et 9 septembre.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

AOUT 1955

VENDREDI 12. — A L'ÉTRANGER. — A *Copenhague,* la Ligue internationale des Sociétés de la Croix-Bleue décide la constitution d'un Conseil mondial des Sociétés ecclésiastiques de tempérance, en vue d'unir les efforts de tous ceux qui luttent contre l'alcoolisme.

— A *Buenos-Aires,* manifestation violente devant l'église Saint-Dominique, sanctuaire national argentin, qui avait été incendiée et saccagée le 16 juin. Nombreuses arrestations.

— A *Séoul,* faisant suite à l'ultimatum du gouvernement sud-coréen, 50 000 étudiants manifestent et réclament le départ de la Commission neutre de contrôle de l'armistice, en particulier de ses membres communistes polonais et tchécoslovaques.

— A *Séoul* (Corée du Nord), dans une interview accordée à l'*United Press,* le président Syngman Rhee demande la suppression de l'accord d'armistice.

— Mort à l'hôpital cantonal de *Zurich,* des suites d'une thrombose, de l'écrivain allemand Thomas Mann. Né à Lübeck, le 6 juin 1875, Thomas Mann vint à Munich à 19 ans et commença par travailler dans une Compagnie d'assurances. Il suit les cours d'art et de littérature de l'Université de Munich et collabore au *Simplicissimus.* Il passe une année à Rome et se consacre définitivement à la littérature. A 22 ans, il publie son premier roman, *Le petit M. Friedmann.* Puis, en 1901, *Les Buddenbrook,* avec, en sous-titre, *Décadence d'une famille,* long roman qui lui valut un retentissant procès. Deux de ses récits les plus connus : *La mort à Venise* et *Tonio Kroger,* datent respectivement de 1913 et 1914. En 1927, paraît son œuvre la plus célèbre : *La montagne magique.* En 1929, il obtient le prix Nobel de littérature. Adversaire du nazisme, il attaque Hitler dans son livre *Mario et le magicien* (1930). En 1933, il se réfugie en Suisse ; ses œuvres sont condamnées par Hitler. En 1934, il prend position contre l'antisémitisme ; il est déchu de la nationalité allemande en 1936. En 1937, il devient citoyen tchécoslovaque. Avant la dernière guerre, il émigre aux Etats-Unis, occupe une chaire à l'Université de Princeton et se fait naturaliser américain en 1940. En 1949, il revient en Suisse et se fixe à Erlenbach, petite ville sur le lac de Zurich. Il est encore l'auteur de *Tristan, Sang réservé, Altesse royale, Souffrances et grandeurs de Richard Wagner, Avertissement à l'Europe, Victoire finale de la démocratie, Schopenhauer, Charlotte à Weimar, Les têtes interverties, Docteur Faustus, L'histoire de saint Grégoire, Joseph et ses frères, L'élu, Le mirage.* Thomas Mann garde une place incontestée dans la littérature universelle. Il s'était marié en 1905 et avait six enfants. En 1953, il fut fait officier de la Légion d'honneur.

— *L'Osservatore Romano* annonce la mort de Mgr Georges, à Larrain Cotapos, évêque de Chillan (Chili). Né le 13 juin 1887, à Santiago du Chili, ordonné prêtre le 3 avril 1915, il avait été élu le 20 mars 1937 et sacré le 25 avril suivant.

SAMEDI 13. — A la suite des conversations engagées avec les représentants des viticulteurs, le gouvernement arrête d'importantes mesures pour assainir le marché du vin.

— A *Paris,* fin des entretiens entre les délégués patronaux et syndicaux des chantiers navals de Saint-Nazaire. Accord sur une augmentation des salaires de 22 % à compter du 1er juillet, mais qui devra être soumis à l'approbation des ouvriers.

A L'ÉTRANGER. — Le bulletin de l'Agence *Fidé* annonce la nomination, le 3 juillet 1955, pa S. S. Pie XII, de l'abbé Paul Etoga, comme évêqu titulaire de Cyparissia et auxiliaire de Mgr Gra fin, vicaire apostolique de Yaoundé (*Cameroun*). Mgr Etoga, né vers 1911, à Mvog-Ondobo, dans l tribu des Ewondo, fut baptisé en 1924, fit se études secondaires au Petit Séminaire de Yaoundé puis au Grand Séminaire régional, et fut ordonn prêtre le 19 septembre 1939. D'abord vicaire à l station de Messamena, il devint supérieur de cell de Yangben, où il resta douze ans. Il fut ensuit transféré comme directeur à la station de Nkuma où il se trouvait encore au moment de sa promo tion. C'est le premier évêque noir dépendant d la délégation apostolique de Dakar. Il sera sacr en novembre à Yaoundé.

— Le Parlement du *Bouganda* vote une nouvell Constitution qui permet le retour du kabaka (roi Mutesa II, exilé en décembre 1953 en Grande-Bre tagne pour avoir demandé la séparation du Bou ganda de la colonie de l'Ouganda. Il rentrerait e novembre prochain, à l'occasion de son 31e anni versaire.

— En *Suisse,* à Bourg-Saint-Pierre, sur la rout du Grand-Saint-Bernard, un car français bascul dans le vide. 17 morts, 7 blessés.

— La *Grèce* repousse l'offre albanaise du 30 jui d'établir des relations diplomatiques entre le deux pays et maintient ses revendications su l'Epire du Nord.

— Les nationalistes irlandais attaquent et pillen un dépôt de l'armée britannique à *Arborfield,* prè de Reading.

— En *Syrie,* le tribunal militaire condamne pa contumace le général Chichakly, ancien présiden du Conseil, à vingt ans de prison. Le général Chi chakly s'empara du pouvoir en 1951 ; en févrie 1954, un coup d'Etat le renversa et ramena au pouvoir le président El Atassi.

— En *Grande-Bretagne,* mort de lord Horder médecin de la famille royale durant les trois derniers règnes et de cinq souverains.

— L'*U. R. S. S.* annonce la réduction de ses forces armées de 640 000 hommes avant le 15 décembre, en raison de la détente internationale consécutive à la Conférence de Genève.

— A *Sarrebruck,* ouverture de la campagne du référendum. Le président Hoffmann demande aux 650 000 électeurs sarrois de plébisciter le statut européen.

DIMANCHE 14. — A *Paris,* célébration du 100e anniversaire de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens (Y. M. C. A.). 15 000 participants de 80 pays. Elle sera suivie de la XXIIe Conférence universelle de ces Associations, qui se réunira mardi au Vélodrome d'Hiver.

— Près de *Tizi-Ouzou* (Algérie), un convoi militaire de ravitaillement d'eau tombe dans une embuscade : 6 soldats tués, 3 autres blessés.

— A *Paris,* mort du professeur Jean Escarra, de la Faculté de droit de Paris, chargé de cours à l'Ecole des hautes études chinoises. Il avait fondé *la Revue trimestrielle de droit commercial* et son nom restera attaché au *Traité théorique et pratique de droit commercial,* dont il fut le principal rédacteur. Les gouvernements chinois, égyptien et éthiopien lui avaient confié d'importants travaux de codification civile, commerciale et maritime. Il était président du Club alpin français.

A L'ÉTRANGER. — A *Varsovie,* clôture du Ve Festival mondial de la jeunesse, auquel 30 000 jeunes gens, venus de 114 pays, ont participé.

— A *Goa,* jour de la fête nationale indienne, 3 000 Indiens « satyagrahis » (partisans de la non-violence) manifestent et réclament le retrait des Portugais.

LUNDI 15. — Le président Coty et sa famille, n résidence au château de Vizille, assistent à la nesse conventuelle des Chartreux à la Grande-Chartreuse.

— Le *Journal Officiel* publie la loi du 7 août 955 portant création du département de Bône. .e nouveau département sera formé des arrondissements de Bône, Guelma, Souk Ahras et Tebessa.

— A l'île de *Bréhat* (Côtes-du-Nord), une vedette hargée d'estivants heurte un récif et coule. 4 morts.

— Après trente-cinq ans de mariage, le marquis t la marquise Melchior de Vogüé décident de se éparer et d'entrer en religion le 15 septembre prochain. Le marquis, chez les Bénédictins de La Pierre-qui-Vire, où il rejoindra son fils Adalbert, noine dans cette abbaye ; la marquise, née Geneviève Bricard, chez les Petites Sœurs de l'Assomption, à Paris.

A L'ÉTRANGER. — A *Saint-Marin*, élections pour e renouvellement des 60 membres du Parlement. .es communistes obtiennent 20 sièges ; les socialistes nenniens, 15 ; les démocrates chrétiens, 23 ; es socialistes sarragatiens, 2. Durant quatre ans encore, la petite République sera le seul Etat de l'Europe occidentale gouverné par les communistes.

— Annonce de la mort du biochimiste américain ames Batchellor Sumner, âgé de 67 ans, prix Nobel de chimie en 1946.

— Démission de M. Moshe Sharett, président du Conseil israélien. M. Ben Gourion est chargé de ormer le nouveau gouvernement.

— A *Moncton* (Canada) et dans les principaux entres du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, célébration du bicentenaire du grand dérangement des Acadiens (déportation en 1755 des colons français installés en Acadie).

— A *Goa*, pour s'opposer à la pénétration des « satyagrahis », dans le territoire portugais, la police doit faire usage de ses armes : 25 tués, 50 blessés. Le gouvernement portugais élève une erme protestation.

— Au *Maroc*, M. Grandval communique au ultan les propositions du gouvernement français. S. M. Ben Arafa accepte de constituer un gouvernement représentatif de toutes les tendances de l'opinion marocaine, mais entend se réserver le hoix des personnalités.

MARDI 16. — En *Algérie*, au sud d'Arris, des éléments de la Légion étrangère attaquent un groupe de rebelles : un légionnaire tué, deux blessés, cinq rebelles abattus.

— A *Saint-Nazaire*, les ouvriers des chantiers navals approuvent à une forte majorité l'accord réalisé par leurs délégués samedi, à Paris, leur octroyant une augmentation de 22 % des salaires pratiqués en avril, à compter du 1er juillet.

— A *Nantes*, grève de quarante-huit heures des dockers, qui réclament le paiement de la journée fériée du 1er mai.

A L'ÉTRANGER. — A *Buenos-Aires*, dégradation militaire du contre-amiral Calderon, l'un des promoteurs de l'insurrection du 16 juin, condamné à la détention perpétuelle. La police argentine annonce la découverte d'un complot contre la vie du général Peron. 200 arrestations.

— *L'Osservatore Romano* annonce la mort de Mgr Marius Vianello, archevêque de Pérouse. Né à Venise, le 4 septembre 1887, ordonné prêtre le 25 juillet 1911, nommé évêque de Fidenza le 6 mars 1931 et sacré le 10 mai suivant, Mgr Vianello fut promu archevêque de Pérouse le 11 mars 1943. Il était assistant au trône pontifical.

MERCREDI 17. — L'Assemblée nationale vote, par 393 voix contre 223, le budget civil pour 1956, pour une somme totale de 2 800 milliards, égale à celle qui sera dépensée en 1955.

— A *Gif-sur-Yvette* (Seine-et-Oise), mort du peintre Fernand Léger, des suites d'une crise cardiaque. Né le 4 février 1881, à Argentan, il fut d'abord architecte, puis il se consacra à la peinture. En 1903, il fut admis à l'Académie des Beaux-Arts. Il adhéra au groupe des Impressionnistes, subit ensuite fortement l'emprise de Cézanne et devint l'un des promoteurs du cubisme. Il laisse une œuvre abondante, notamment de grandes compositions murales. Ses principales œuvres sont *La femme en bleue* (1912), *Une partie de cartes* (1917), *Les disques dans la ville* (1919), *Le grand déjeuner* (1921), *Adam et Eve* (1935-1939), *Les musiciens* (1936-1943), *Hommage à Louis David* (1948), *Les clowns, Les ouvriers*, enfin, *Le cirque* (1954). En 1949, il décora la façade de la petite église d'Assy, fresque qui provoqua d'ardentes polémiques dans les milieux artistiques. On lui doit les vitraux de l'église d'Audincourt. Il illustra des livres, dont les *Illuminations*, de Rimbaud. Il a peint des costumes et des décors pour l'Opéra. Il réalisa quelques films, dont *Ballet nautique*.

A L'ÉTRANGER. — Le Parlement soudanais proclame l'autonomie du *Soudan*. D'imposantes manifestations expriment l'opposition populaire au rattachement à l'Egypte.

— A *Buenos-Aires*, à l'occasion de la fête du général San Martin, héros de l'indépendance argentine, des manifestations antiperonistes se heurtent aux commandos du parti peroniste. Dégâts importants, nombreux blessés.

— S. S. Pie XII approuve les statuts de la Fédération internationale de la Jeunesse catholique et confirme son président, M. Heini Koppler. La Fédération réunit les Associations de 30 pays ; sa première assemblée générale se tiendra au printemps de 1956.

— Emeute en nouvelle médina de *Casablanca* : sabotages, attentats. Des unités de l'armée encerclent tout un quartier habité par 6 000 Marocains. 4 Marocains tués, plusieurs blessés, dont un Français. Proclamation de l'état de siège.

JEUDI 18. — A *Lourdes*, ouverture du 82e Pèlerinage National. Intention du pèlerinage : « La paix du monde par le règne universel de Marie. »

— *La Croix* annonce la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de NN. SS. Gaudron, évêque d'Evreux, et Lallier, évêque de Nancy.

— A *Nantes*, scènes d'émeute ; les grévistes saccagent les locaux du Syndicat patronal et lapident le service d'ordre. 100 blessés, nombreuses arrestations.

A L'ÉTRANGER. — En *Syrie*, élection à la présidence de la République de M. Choukri el Kouatly, par 91 voix sur 142. Destitué il y a cinq ans, à la suite du coup d'Etat du colonel Zaïm, le nouveau président est rentré d'exil le 7 août. Il est né à Damas, en 1891.

— A *Niagara-on-the-Lake* (Canada), ouverture, jusqu'au 28, du 8e Jamboree mondial, dit des « nouveaux horizons », réuni à l'occasion du cinquantenaire de la fondation du scoutisme et du centenaire de la naissance de son fondateur, lord Baden-Powell. 11 000 Scouts, dont 3 000 catholiques, y représentent 66 pays. 1 000 Scouts français, dont 300 des territoires d'outre-mer, y participent. S. S. Pie XII a adressé un message aux Scouts catholiques ; les cardinaux Mac Guigan et Léger, et Mgr Panico, délégué apostolique au Canada, leur rendront visite.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de l'abbé Bernard J. Topel, professeur de mathématiques au « Carroll College » du diocèse d'Helena (*Etats-Unis*), comme évêque titulaire de Binda et coadjuteur avec droit de succession de Mgr Charles Daniel White, évêque de Spokane.

VENDREDI 19. — A *Wasquehall* (Nord), mort de Mgr Paul Duthoit, prélat de Sa Sainteté, vicaire général, ancien supérieur du Grand Séminaire et supérieur des communautés religieuses du diocèse de Lille. Ordonné en 1901, il était âgé de 79 ans.

— Le Comité ministériel des « Cinq » (Edgar Faure, Pinay, Schuman, Koenig et July), constitué pour l'étude de la question marocaine, décide l'ouverture de consultations franco-marocaines, le lundi 22, à Aix-les-Bains.

— *La Croix* annonce la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de son secrétaire général, le R. P. Le Bartz.

A L'ÉTRANGER. — L'ambassade des Etats-Unis à Moscou fait une demande de visa pour le R. P. Louis Dion, A. A., appelé à remplacer, comme aumônier de la colonie américaine, le R. P. Bissonnette, expulsé en mars dernier.

— A *Genève*, dernière séance de la Conférence atomique internationale. Discours de sir John Cockroft, sur « L'avenir de l'énergie atomique ».

— A *Genève*, reprise des entretiens sino-américains sur le rapatriement des ressortissants civils des deux pays. Atmosphère tendue, risque de rupture.

— Au *Laos*, depuis le 13 août, de violentes attaques des forces du Pathet Lao se développent dans la région de Sam-Neua. Des combats se déroulent à Pakha, Houeï-Thao, Phou-Tiale et Muong-Pen. Les forces royales repoussent les rebelles et s'emparent de Hua-Mong.

— Dans la région de *Gaza*, combats de patrouilles et duels d'artillerie à la frontière israélo-égyptienne. Intervention des observateurs de l'O. N. U.

— Au *Soudan*, des troupes noires se mutinent et massacrent leurs officiers musulmans. La ville de Torit est isolée ; trois provinces sont en état d'alerte : Equateur, Haut-Nil et Bahr-el-Gazal.

— Le gouvernement indien annonce la rupture des relations consulaires avec le Portugal, le 1er septembre. Les relations diplomatiques étaient rompues depuis le 8 août. Le Brésil défendra les intérêts portugais en Inde.

SAMEDI 20. — Les 1 700 grévistes des Aciéries du Saut-du-Tarn, en grève depuis le 8 août pour l'obtention d'une augmentation de salaire, manifestent et envahissent la Préfecture d'Albi. Quelques blessés.

— L'Académie française a décerné son prix Miller 1955 à M. André Marèse pour son livre : *Le Soldat inconnu vous parle.*

— Mgr Lallier, évêque de Nancy, autorise l'abbé Michel de Metz-Noblat à accepter la charge d'aumônier général des Scouts de France, qui lui a été confiée par l'Assemblée des cardinaux et archevêques. Né en 1916, ordonné en 1944, à son retour d'Allemagne où il était prisonnier, l'abbé de Metz-Noblat appartient à une vieille famille lorraine ; jusqu'à sa nomination, il était professeur à l'école Saint-Sigisbert-Saint-Léopold, à Nancy.

— A *Lyon*, mort du géologue Maurice Gignoux. Né le 19 octobre 1881, à Grenoble, il fut élu à l'Académie des sciences en 1946. Professeur à l'Université de Grenoble, il se consacra particulièrement à l'étude des zones internes des Alpes du Briançonnais. Géologue-conseil pour les études des gisements pétrolifères de France, d'Italie et de Tchécoslovaquie, pour les grands barrages de Génissiat, des Alpes, d'Algérie, de Tunisie et du Portugal ; il est l'auteur d'un ouvrage qui fait autorité, traduit en plusieurs langues, et qui renouvelle les données de la science géologique. Il était membre de nombreuses Sociétés savantes étrangères.

— En *Algérie*, une véritable révolte soulève les arrondissements de Constantine, Philippeville Guelma. Des combats sanglants se déroulent. Pl de 800 rebelles tués, 1 000 prisonniers. Du cô français : 110 tués, 210 blessés. 10 villages o été anéantis. Aux mines d'El-Haria, près de Pl lippeville, des émeutiers fanatisés mutilent massacrent 60 Européens, femmes et enfants co pris, dont 40 Français.

A L'ÉTRANGER. — Annonce de la mort, surven le 23 juillet dernier, à *Buenos-Aires*, de l'archid Albert de Habsbourg-Lorraine, âgé de 58 ans, pr tendant au trône de Hongrie. Il vivait retiré Argentine depuis quelques années sous le nom comte Lovari.

— A Antigua (*Guatemala*), ouverture de la Co férence des cinq Etats de l'Amérique centra dont la préoccupation dominante sera l'organis tion de la lutte contre le communisme.

— A Azelo (*Pays-Bas*), VIe Conférence d équipes internationales de renaissance chrétienn Thème : « Le problème du mal et ses répercu sions dans la vie professionnelle et internati nale. » Des professeurs et étudiants catholiqu de 16 pays y prennent part.

2 octobre 1955. N° 1209. — Nouvelle série : N° 296

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le directeur :* A. MICHELIN.